

L'Initiative pour l'Emploi des jeunes en Guadeloupe (2014-2017)

INTRODUCTION

La Guadeloupe est l'une des régions françaises les plus marquées par le chômage des jeunes (57 % des 15-24 en 2014). Elle fut donc éligible à l'IEJ et a reçu à ce titre une dotation totale de 22 M€ (3,5 % de l'enveloppe nationale). C'est une région avec un nombre de jeunes légèrement supérieur à la moyenne nationale (12,2 % de la population totale contre 11,9 % en France). Le nombre de NEET estimé en 2014 était de 12 000 jeunes, soit 21,8 % des 15-24 ans (10,4 points de plus que la France entière)^{1,2}.

Dans ce territoire, le Conseil régional et la DIECCTE portent respectivement des actions au titre de l'IEJ. La DIECCTE est seule en charge des actions de repérage tandis que les deux acteurs se partagent les volets accompagnement et formation-insertion.

La mise en œuvre de l'IEJ en Guadeloupe s'est caractérisée par un calendrier resserré nécessitant une programmation rapide, qui a été décalé, notamment à la suite de délais techniques et organisationnels. 25,3 M€ ont été programmés sur le volet déconcentré du PO national déconcentré³. Sur ces 25,3 M€ programmés, 21,7 M€ ont été engagés pour un total de 7 051 jeunes participants (voir Tableau 1 ci-dessous).

Tableau 1 : Chiffres clés de l'IEJ en Guadeloupe

	PON Volet central	PON déconcentré FSE IEJ	PO Régional ⁴ (Axe 10)
--	-------------------	-------------------------	-----------------------------------

¹ Les notes de bas de page, numérotées en chiffres arabes, sont utilisées pour apporter des précisions au texte. Des notes de fin (a, b, c ...) indiquent les références bibliographiques. Une annexe commune aux monographies réunit les acronymes utilisés.

² Un portrait complet du territoire est disponible dans la monographie de 2015.

³ Les montants programmés par la Région ne sont pas renseignés ici, les données n'étant pas disponibles pour cette AG.

⁴ Chiffres au 31/12/2016, selon le Rapport annuel et final de mise en œuvre pour l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi », les données de programmation plus récentes n'étant pas disponibles pour la Région.

<i>Dotation initiale</i>	n.d	17,6 M€	4,4 M€
<i>Programmation (% de la dotation initiale)</i>	n.d	25,3 M€ (144 %)	4,4 M€ (99 %)
<i>Réalisation (% de la programmation)</i>	n.d	21,7 M€ (85,8 %)	n.d
<i>Nombre de jeunes participants / nombre visé</i>	1 999 participants / n.d	5 052 / 3 005 ^a (168 %)	n.d / 969

La présente monographie s’inscrit dans le cadre de l’évaluation d’impact de l’IEJ pour la période 2014-2017. Elle s’appuie sur des entretiens avec 12 personnes de la DIECCTE, de la Région et des opérateurs, sur les bilans des opérations menées ainsi que sur les données participants. Dans la première partie, nous revenons sur **les politiques de l’emploi des jeunes mises en œuvre par les autorités de gestion** et le rôle joué par l’IEJ dans leur formation; puis, nous verrons **comment les opérateurs se sont saisis de l’IEJ** pour mettre en place des actions en direction des jeunes NEET, et comment l’IEJ a fait évoluer leurs pratiques ; enfin, la dernière partie porte sur **l’impact de l’IEJ dans le parcours des jeunes** . Chacune se termine par un résumé des principaux enseignements. En annexe, une micro-étude de cas portant sur la Plateforme pour l’Emploi et le Développement de l’alternance en Guadeloupe (PEDAG), est également disponible.

1. LES POLITIQUES D’INSERTION DES JEUNES ET L’IEJ

Cette partie apporte des éléments pour répondre à la question 1 : Dans quelle mesure l’IEJ a-t-elle rendu possible la transformation progressive des politiques de l’emploi par les autorités de gestion, et comment ?

1.1. Quelles sont les politiques de l’emploi des jeunes de la DIECCTE et du Conseil régional entre 2013 et 2017 ?

Dans cette première partie, il s’agit d’identifier quelles sont les stratégies de la Région et de la DIECCTE Guadeloupe dans leur utilisation des crédits européens IEJ et de quelle manière ces autorités les intègrent à leurs autres politiques en faveur de l’emploi des jeunes.

Les politiques de l’emploi des jeunes en Guadeloupe

La Région et la DIECCTE ont chacune mis en place des politiques en faveur de l’emploi des jeunes, dans le respect de leur champ de compétence respectif :

1. La DIECCTE traduit, sur le territoire Guadeloupe, les orientations nationales sur l’emploi, et met en œuvre les principaux dispositifs de l’État (Tableau 2 ci-dessous). Aux dispositifs déployés nationalement, s’ajoutent

- des actions spécifiques aux DROM (comme le Projet Initiative Jeune, PIJ⁵) ;
2. De son côté, le Conseil régional, par ses compétences, conduit d'abord une politique de la formation professionnelle et de l'apprentissage, précisée dans le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations professionnelles (CPRDFP) 2011-2015. Dans ce document stratégique, le Conseil régional identifie plusieurs enjeux comme la persistance d'un écart en termes de formation de la population avec la France entière ou encore certaines faiblesses dans l'offre de formation (faible développement de l'apprentissage, baisse des stagiaires au sein de la formation professionnelle continue...). Ce document explique la stratégie de la Région afin d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes, et ce notamment *via* le développement de l'alternance et la lutte contre le décrochage ; l'accompagnement du parcours de vie de ce public défini comme prioritaire ; et une meilleure lisibilité de l'offre de formation professionnelle et d'orientation. Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) 2016-2022 s'inscrit dans la continuité, en mettant notamment l'accent sur l'alternance et la lutte contre le décrochage des jeunes (Encadré 1 ci-dessous).
 3. La DIECCTE comme le Conseil régional affichent depuis longtemps une priorité sur l'emploi et la jeunesse eu égard à la situation territoriale. En octobre 2013, la Conférence régionale permanente de la jeunesse (CRPJ), présidée par la Région et le Département, a abouti à la création du schéma des politiques de jeunesse de Guadeloupe (SPJG). Une nouvelle édition a eu lieu en septembre 2015 menant à un nouveau SPJG. Ce document a pour objectif « d'établir un diagnostic et de coordonner toutes les politiques de jeunesse à l'échelon régional, notamment les aides individuelles, afin d'accompagner les jeunes dans les meilleures conditions possibles, de la fin de la scolarité obligatoire à la citoyenneté engagée et à l'emploi durable ».

Tableau 2 : Principales politiques et principaux dispositifs en faveur de l'emploi des jeunes

	État / DIECCTE	Conseil régional
Compétences	Définition de la politique de l'emploi et de la politique d'insertion professionnelle des jeunes	Définition de la politique d'apprentissage et de formation professionnelle

⁵ Le PIJ est une aide financière à la création ou à la reprise d'entreprise. Elle est réservée aux jeunes qui s'implantent dans certaines collectivités d'outre-mer.

	Coordination du service public de l'emploi, Stratégie coordonnée en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelle	
<i>Dispositifs</i>	<p>Aides financières : apprentissage, contrats de professionnalisation, emplois d'avenir, insertion des travailleurs handicapés</p> <p>Accompagnement : garantie jeunes, CIVIS, PACEA, insertion par l'activité économique, parrainage pour l'emploi</p> <p>Dispositif spécifique DROM: Projet Initiative Jeune</p>	<p>Actions qualifiantes et pré-qualifiantes des jeunes (notamment aide extrarégionale, aide pour les domaines culturel, sportif, santé, social...)</p> <p>Soutien à l'apprentissage (aides financières aux employeurs et apprentis notamment en mobilité en métropole, développeurs de l'apprentissage, programme régional de réussite scolaire et éducative – P2RSE)</p> <p>Accueil, information et orientation des jeunes</p>
	Financement des ML, E2C, Maisons de l'emploi, etc.	

Encadré 1 : Objectifs de la stratégie régionale de la formation et de l'orientation professionnelle

Le CPRDFP 2011-2015 est structuré autour de 3 axes stratégiques :

4. Bâtir dans le cadre d'une démarche de partenariat, une offre de formation plus en adéquation avec les besoins du territoire et les aspirations de la population ;
5. Offrir aux guadeloupéens des formations qui augmentent leurs niveaux de qualification et leurs compétences et prévenir et accompagner les ruptures des parcours de vie ;
6. Améliorer l'accès des guadeloupéens à l'offre de formation professionnelle.

Les actions en faveur des jeunes sont principalement détaillées dans l'axe 2, qui vise à « développer l'alternance, [en tant que] solution efficace pour une meilleure insertion professionnelle des jeunes », « Prévenir et accompagner les ruptures dans les parcours de vie », incluant la lutte contre l'illettrisme et le décrochage scolaire. L'axe 3, même s'il touche les jeunes, ne les vise pas spécifiquement.

Le CPRDFOP 2016-2021 s'inscrit dans la continuité, regroupant les mêmes thématiques autour des quatre axes d'intervention suivants :

7. Renforcer l'adéquation entre l'offre de formation professionnelle et les besoins des entreprises du territoire ;
8. Garantir un accès à tous à la qualification professionnelle ;
9. Placer l'accès et le retour à l'emploi au centre de la politique régionale de formation et d'orientation professionnelle ;
10. Installer la gouvernance et maîtriser le pilotage en termes d'emploi /orientation /formation.

L'axe 2 insiste de nouveau sur la lutte contre le décrochage scolaire des jeunes ainsi que le besoin d'orientation et d'accompagnement en amont et pendant de la formation. Le développement de l'alternance demeure un axe prioritaire, étant notamment identifié dans l'axe 1 en tant que « réponse aux besoins en développement du territoire guadeloupéen ». L'axe 3 demeure « tout public », tandis que la nouveauté de l'axe 4 réside dans la nécessaire coordination du pilotage et de la gouvernance des actions mises en place.

L'insertion des jeunes dans les PO FSE et IEJ

Comment le FSE s'intègre-t-il dans ces politiques ? Le FSE, tant dans le PON FSE que dans le PO FSE Etat / Guadeloupe et le POR, vise déjà largement les jeunes (Tableau 3 ci-dessous), au regard des thématiques de l'emploi, de la formation et de l'inclusion sociale.

Tableau 3 : Axes et objectifs du FSE touchant l'insertion des jeunes

	PON FSE ^b	PO FSE Etat / Guadeloupe	POR FEDER-FSE-IEJ ^c
Axe	Axe 1 : accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi (DE) et inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat	Axe 1 : Soutenir et accompagner l'accès à l'emploi (Guadeloupe) Axe 3 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la précarité (Guadeloupe) Axe 4 : Lutter contre l'abandon scolaire et promouvoir l'accès à un	L'axe 9 « Investir dans le capital humain »

		<p>enseignement primaire et secondaire de qualité pour tous (Guadeloupe)</p> <p>Axe 5 : Accroître le nombre de jeunes repérés et bénéficiant d'actions d'orientation et d'accompagnement individualisé vers l'emploi en vue de favoriser leur insertion professionnelle</p> <p>Axe 7 : Lutter contre l'échec scolaire et renforcer l'accès à la qualification tout au long de la vie (Saint-Martin)</p>	
<i>Publics ciblés</i>	<p>Les DE et inactifs notamment jeunes [...], moins qualifiés [...]</p> <p>Les « jeunes en risque de décrochage prioritairement dans les zones présentant des risques sociaux de décrochage »</p>	<p>NEET (OS 1.2)</p> <p>DE et inactifs en particulier issus des publics prioritaires de la politique de la ville ou en zones rurales, les femmes, les jeunes, personnes illettrées, les immigrés (OS 3.3)</p> <p>Décrocheurs scolaires et jeunes « décrochés » (OS 4.1)</p> <p>Elèves, étudiants et jeunes non scolarisés de Saint-Martin (OS 5.1)</p> <p>Décrocheurs et jeunes « décrochés » (OS 7.1)</p>	<p>Demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés (principalement niveau V et VI), en particulier demandeurs d'emploi de longue durée, inactifs ; TPE ou associations/groupements d'entreprise. (OS 22)</p> <p>Jeunes défavorisés diplômés des Baccalauréats professionnels et technologiques, lycéens en situation de précarité familiale, de méconnaissance des opportunités d'orientation, de faibles ressources financières et de mobilité restreinte (OS 23)</p> <p>Entreprises, demandeurs d'emploi, jeunes en difficulté (dans le cadre des actions d'orientation ou des projets pédagogiques d'ouverture), professionnels de l'AIO (Accueil Information Orientation). (OS 24)</p>
<i>Objectifs concernés (actions prévues)</i>	<p>OT 8 : Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre (ex : actions d'appui et d'accompagnement adaptés des jeunes en risque de décrochage scolaire, actions de</p>	<p>OS 1.2 - Accroître l'insertion des jeunes NEET par un repérage suivi d'un accompagnement individualisé vers l'emploi (Guadeloupe)</p> <p>OS 3.3 - Diminuer le taux</p>	<p>OS 22 - Elever le niveau de qualification par l'accès aux formations professionnelles dans le supérieur, notamment en alternance</p> <p>OS 23 - Accroître le nombre</p>

	soutien à la création-transmission d'entreprise) OT9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination (parcours intégrés d'insertion)	d'illettrisme au sein de la population accompagnée (Guadeloupe) OS 4.1 - Accroître le nombre de jeunes accompagnés dans des actions de prévention du décrochage ou pour un retour en formation initiale ou professionnelle (Guadeloupe) OS 5.1 - Accroître le nombre de jeunes repérés et bénéficiant d'actions d'orientation et d'accompagnement individualisé vers l'emploi en vue de favoriser leur insertion professionnelle OS 7.1 - Réduire le nombre de jeunes illettrés, décrocheurs ou en risque de décrochage scolaire	d'utilisateurs des outils et études visant à améliorer la connaissance des besoins en compétences des entreprises et du marché du travail au bénéfice des utilisateurs (SPE, SPO, partenaires sociaux, organismes d'orientation et de formation) OS 24: améliorer l'efficacité de l'offre de formation pour mieux répondre aux besoins du monde professionnel
Montant	165 M€ (PON FSE Guadeloupe ^{6,d})	113,1 M€ (Axes 1, 3, 4, 5 et 7 du PO FSE Etat/Guadeloupe cumulés), soit 68 % du PO FSE Etat ^{e7}	Axe 9 : 72,7 M€ (11,9 % du POR FEDER-FSE-IEJ)

Au titre du FSE, les jeunes sont donc visés en accord avec les politiques menées : au niveau national, sous l'angle du repérage et de l'insertion, et au niveau régional, sous l'angle de la préparation et de la qualification.

L'IEJ et ses lignes de partage

Le PON IEJ (17,6 M€, soit 6,5 % du total FSE-IEJ du volet déconcentré) et l'axe 10 du POR (4,4 M€, soit 0,72 % du POR FEDER-FSE-IEJ Guadeloupe) visent plus spécifiquement les jeunes NEET avec des actions relevant du repérage, de l'accompagnement et de la formation-insertion que les autorités de gestion (AG) se partagent sur la base de la négociation locale.

En Guadeloupe, les lignes de partage négociées sont les suivantes : la DIECCTE intervient seule sur le volet repérage ; le Conseil régional et la DIECCTE

⁶ 203,8 M€ au PO Guadeloupe et Saint-Martin Etat FEDER-FSE, incluant 165 M€ de FSE et 39 M€ de FSE

⁷ Au sein du PO FEDER-FSE Etat, 165,2 M€ sont dédiés au FSE (et 38,6 M€ au FEDER)

interviennent conjointement sur le volet accompagnement et le Conseil régional intervient en priorité sur la dimension formation-insertion. Conformément à son rôle de chef de file en matière de formation professionnelle et de développement économique, la Région consacre l'essentiel de son IEJ afin d'accompagner les NEET vers la formation en apprentissage (actions de découverte des métiers, de remobilisation d'acquisition des savoirs de base) - au niveau régional et en mobilité - et la création d'entreprise. Le PO IEJ national se concentre plus spécifiquement sur l'accompagnement vers l'emploi, notamment en mobilité.

Pour résumer, le repérage se fait *via* le PON, la formation *via* le POR et l'accompagnement est partagé. Toutefois, la DIECCTE peut intervenir dans le champ de la formation-insertion à travers certaines actions historiques, reposant sur des partenariats de longue date (par exemple avec le SMA).

Tableau 4 : Axes et objectifs de l'IEJ en Guadeloupe

	PON IEJ	POR FEDER-FSE-IEJ
<i>Axe</i>	Axe 1 : Accompagner les jeunes NEET dans et vers l'emploi	L'axe 10 « Renforcer l'insertion professionnelle des jeunes NEET par l'accès à la formation », relatif à l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ)
<i>Publics ciblés</i>	Les jeunes NEET en situation de difficulté, y compris les jeunes diplômés	Jeunes NEET de moins de 25 ans
<i>Objectifs concernés</i>	OS1 : Proposer une solution d'emploi, de stage, de formation ou d'apprentissage par un repérage précoce, un accompagnement personnalisé ou des opportunités d'insertion professionnelle aux jeunes NEET	OS 25 : Accroître le nombre de jeunes NEET qui accèdent à la formation et à l'apprentissage
<i>Actions prévues</i>	Repérage Actions d'accompagnement renforcé Dispositifs nationaux (Garantie Jeunes, AIJ, et autres dispositifs)	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de préparation à l'apprentissage; - Actions de formation dans le cadre des chantiers d'insertion dédiés aux NEET : savoirs de base, mobilisation sur un projet professionnel... - Accompagnement social des NEET en vue de leur accès à la formation; - Soutien à la mobilité en vue de l'insertion professionnelle sur des marchés du travail européens dans le cadre de l'apprentissage.

Enfin, une gouvernance spécifique est mise en place. Un Comité de suivi (CS), instance de concertation entre l'État et la Région, est organisé une à deux fois par an

visant notamment à clarifier les lignes de partage, à coordonner les appels à projets, réfléchir aux modalités de communication et s'accorder sur un calendrier commun. L'IEJ s'inscrit dans la gouvernance des fonds européens, notamment le Comité régional unique de programmation (CRUP) des fonds européens a été mis en place pour la période 2014-2020. Cette instance partenariale associe le Conseil régional, l'État et le Conseil départemental.

Mise en œuvre de l'IEJ en Guadeloupe

Comment les AG ont-elles décidé de mettre en œuvre leur PO respectif ? (Tableau 5 ci-dessous) :

11. La DIECCTE, en conformité avec les instructions de la DGEFP, a lancé deux AP. Dans un premier temps, l'AG a décidé de mobiliser les acteurs historiques, déjà désignés au PO et habitués à la gestion du FSE, afin de ne pas prendre de risques et de ne pas avoir à faire monter en compétences des acteurs sur les fonds européens. Dans un second temps, la DIECCTE a voulu se tourner vers des interlocuteurs de taille plus réduite et proposant des projets plus novateurs.
12. La Région, du fait du délai de déploiement de l'IEJ, a préféré ne pas lancer d'AP. Les dossiers de demande de subvention au titre de l'axe 10 (IEJ) ont été déposés au fil de l'eau par les porteurs de projets au guichet unique de la Cellule Europe partenariale, entre octobre 2015 et juillet 2016. Leur instruction a été réalisée par la cellule FSE pour le cofinancement Europe, et par le service jeunesse pour le cofinancement régional. Au total, les 9 dossiers déposés ont été validés par le Comité régional unique de programmation.

Tableau 5 : Mise en œuvre de l'IEJ en Guadeloupe

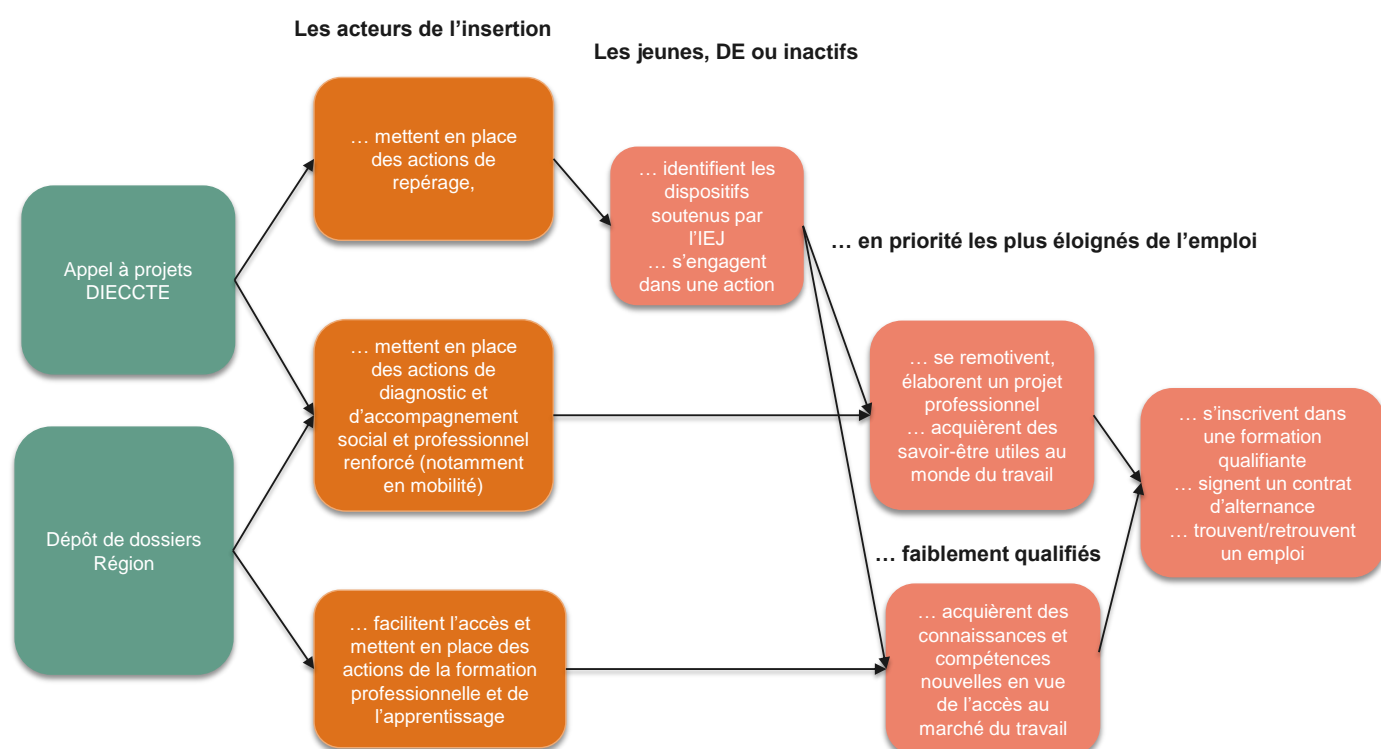
	DIECCTE	Conseil régional
Mise en œuvre effective	<p>2 AP (2014- 2015, 2016)</p> <p>2014-2015 : n.d</p> <p>2016 : n.d</p>	<p>Pas d'AP : dépôt des dossiers progressivement</p>

Côté Région, la programmation ainsi que le démarrage de certaines actions a été retardée du fait de la validation du programme fin 2014, couplée à la constitution d'un service jeunesse en charge de l'accompagnement des opérateurs IEJ, et à la préparation des documents type de gestion au cours du premier semestre 2015. La Région a en conséquence revu ses objectifs (financiers et en nombre de jeunes visés) à la baisse. Au total, la programmation s'est effectuée sur le second semestre 2016 uniquement.

La Région et la DIECCTE ont organisé des réunions d'information publiques communes à destination des acteurs potentiels (missions locales, Pôle Emploi, LADOM...). À la suite de ces réunions, les opérateurs ont manifesté leur intérêt pour ce dispositif mettant l'accent sur la valeur ajoutée d'un accompagnement individualisé des NEET. Les dépôts effectifs de dossiers résultent également des partenariats existants ou ayant existé, entre des porteurs de projets et les AG.

La réponse aux appels à projets de la DIECCTE a pu occasionner quelques allers-retours avec les porteurs de projets afin d'obtenir des compléments à la demande, ce qui témoigne d'un certain appui et soutien développé par la DIECCTE à destination des porteurs.

Figure 1 : Logique d'intervention de l'IEJ en Guadeloupe



1.2. Quel a été le rôle de l'IEJ dans ces politiques de l'emploi des jeunes en Guadeloupe ?

Ici, nous revenons sur les différentes façons dont l'IEJ a pu contribuer à faire évoluer les politiques menées par la DIECCTE et la Région, au regard des théories d'action identifiées en phase de cadrage.

L'IEJ a-t-elle constitué une impulsion politique pour intervenir sur l'emploi des jeunes ?

La DIECCTE comme le Conseil régional affichent depuis longtemps une priorité sur l'emploi et la jeunesse eu égard à la situation territoriale, notamment *via* le SPJG. Dans ce cadre, une convention a par exemple été signée entre l'Etat, le département et les organisations patronales. L'IEJ est évoquée dans la CRPJ, témoignant de l'apport de l'Europe dans la priorité donnée sur le territoire à l'emploi des jeunes. Sa mise en œuvre est également évoquée au sein du SPJG, notamment la manière dont l'IEJ participera à l'objectif de développement de l'accès à la mobilité (Axe 1) ou encore dans le ciblage des bénéficiaires de l'axe 4 du SPJG. En effet, si son public cible est prioritairement les 16-25 ans, le SPJG intègre également des mesures en faveur des jeunes de moins de 30 ans, à l'instar du programme IEJ. Les partenaires du schéma s'engagent par ailleurs à élaborer ensemble des dispositifs à destination des NEET.

L'IEJ s'est donc inscrite dans cette initiative qui a reçu un portage politique important de la part des élus. Par ailleurs, il apparaît que le Préfet a manifesté un intérêt spécifique pour l'IEJ dont il a tenu à suivre régulièrement l'avancement.

L'IEJ permet-elle de monter en puissance sur l'emploi des jeunes en Guadeloupe?

L'IEJ représente certes un financement additionnel pour les deux AG mais ce financement reste limité en comparaison du FSE et plus largement des budgets qu'elles manipulent.

Ainsi, le PO régional IEJ représente l'équivalent d'environ 3,9 % du budget régional pour l'apprentissage, la formation et la qualification, alors que l'axe 9 du FSE en représente l'équivalent de plus d'un quart (27,5 %⁸).

Côté DIECCTE, l'IEJ déconcentrée ne représente pas forcément un montant conséquent, en comparaison de l'ensemble de ses missions sur le champ de l'emploi ainsi que du volet central de l'IEJ (GJ notamment).

L'impact éventuel de ce montant reste cependant limité dans sa capacité à transformer les orientations de la politique des jeunes dans la région puisque les choix de programmation ont principalement concerné des dispositifs existants.

L'IEJ a-t-elle changé la façon d'envisager le problème de l'emploi des jeunes au sein des AG ?

POLITIQUES REGIONALES

⁸ En Guadeloupe, le budget moyen sur 3 ans dédié à la formation professionnelle et à l'apprentissage s'élève à 37,8 M€ (37,5 M€ en 2014 ; 36,8 M€ en 2015 ; 39,2 en 2016 – Budgets primitifs respectifs). Les projets IEJ ont été mis en œuvre entre 2015 et 2017, donc sur 3 ans, l'IEJ représente 1,5 % de ce budget (l'axe 10 (IEJ) 4,4 M€ - POR Guadeloupe). Le FSE est mis en œuvre, entre 2014 et 2020, donc sur 7 ans, le FSE en représente 10,4 % (l'axe 9 est soutenu par les fonds européens à hauteur de 72,7 M€).

Eu égard aux points ci-dessus, il y a peu d'indices que l'IEJ puisse avoir eu des conséquences sur les orientations stratégiques en termes de politiques d'insertion des jeunes développées par la région, d'autant plus que cette thématique était déjà une priorité affichée des AG. Ainsi, la comparaison du CPRDFP (2011-2015) et du CPRDFOP (2016-2021) marque une remarquable continuité, autour des notions de prévention des ruptures de parcours, de l'accès à l'offre formation professionnelle, incluant un volet mobilité (Axes 2) et de l'adéquation entre l'offre de formation professionnelle et les besoins (Axes 1).

En revanche, la notion de NEET, qui n'était pas évoquée par le CPRDFP, apparaît dans le CPRDFOP de 2016 dans la phase de diagnostic, présentant l'importance des NEET en Guadeloupe ainsi que les actions spécifiques mises en place à leur égard. La notion apparaît également dans des communications de la Région⁹.

En revanche, au niveau de la DIECCTE, nous n'avons pas trouvé mention dans leurs documents stratégiques de la notion de NEET hors des dispositifs liés à l'IEJ. Par exemple, le bilan sur le marché du travail et les politiques de l'emploi en Guadeloupe, à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, dressé par la DIECCTE ne mentionne pas la notion de NEET ni de l'IEJ, bien que les jeunes soient le public ciblé prioritaire abordé dans le document.

IEJ

Au sein de l'IEJ, la Région comme la DIECCTE s'accordent à dire que l'appropriation de la notion n'a pas soulevé de difficulté particulière, du fait du contexte local fortement marqué par les difficultés d'insertion des jeunes, même diplômés.

Pour les deux AG, l'IEJ a ainsi permis de renforcer, voire de remplacer des financements attribués à des opérateurs importants déjà impliqués auprès de ce type de public, comme LADOM et le SMA. L'IEJ a également pu représenter une opportunité financière pour de nouvelles actions, pensées en amont de l'IEJ, notamment pour financer de petits opérateurs.

Sur la question du repérage des jeunes NEET, la DIECCTE, chef de file sur cette question, a privilégié dans un premier temps les actions auprès de jeunes déjà identifiés (auprès des opérateurs classiques comme LADOM, le RSMA ML, PE...) et a exprimé le souhait de travailler, lors de la nouvelle campagne de l'IEJ, à atteindre de nouveaux NEET.

Les modalités gestionnaires de l'IEJ ont-elles influé les politiques menées ?

⁹ Ainsi, dans le cadre du « Séminaire régional de la formation professionnelle et de l'insertion » (22 mars 2018), la Région évoque la notion de NEET dans son communiqué de presse.

Selon nos interlocuteurs, la volonté de programmer les crédits dans des délais courts a orienté les choix des AG en termes de ciblage d'acteurs. Parallèlement, les AG ont mobilisé en priorité leur réseau de partenaires connus : RSMA et LADOM, ML, CFA... Ce choix s'est fait de manière à accélérer les démarches et ainsi à sécuriser les financements (ces acteurs étant habitués à la gestion du FSE). Les questions gestionnaires et notamment de gestion des risques liés aux contrôles apparaissent donc au cœur des préoccupations des AG. Dans cette perspective également, la Région a ainsi mobilisé sa cellule FSE pour l'instruction des dossiers IEJ.

L'IEJ a-t-elle contribué à renforcer la gouvernance des politiques de l'emploi en Guadeloupe ?

Les liens entre les AG entre elles et avec leurs acteurs sur la question de l'emploi des jeunes préexistent largement à l'IEJ. Cette coopération régulière a facilité la discussion des lignes de partage ainsi que la communication auprès des opérateurs. Toutefois, l'IEJ a pu être perçue comme une impulsion positive pour renforcer le travail commun auprès des NEET.

Principaux enseignements sur les politiques de l'emploi des jeunes :

1. La DIECCTE comme la Région disposent toutes deux de politiques de l'emploi des jeunes structurées, financées par le FSE et dans une moindre mesure l'IEJ.
2. Au titre des lignes de partage, la DIECCTE intervient seule sur le repérage, le Conseil régional intervient en priorité sur la dimension formation-insertion et ils interviennent conjointement sur l'accompagnement.
3. La DIECCTE a mobilisé les acteurs *via* 2 AP tandis que la Région a préféré sélectionner les dossiers déposés au fil de l'eau.
4. La mise en œuvre a été relativement resserrée au démarrage, avec un objectif de programmation totale pour fin 2015. Cependant, au regard de contraintes internes aux AG, elle a été effectivement terminée mi-2016, alors que les dispositifs nationaux étaient opérationnels dès fin 2015.

... sur les contributions de l'IEJ :

5. L'IEJ n'a pas réellement d'influence sur la politique régionale de l'emploi des jeunes, pour lesquelles l'emploi des jeunes était déjà une priorité. Elle représente de plus une petite enveloppe par rapport aux budgets concernés.
6. Côté État, si la DIECCTE, après les acteurs historiques, s'est tournée vers des interlocuteurs avec des projets plus nouveaux, l'IEJ et ses concepts n'ont pas débordé sur d'autres actions menées.
7. La volonté de sécurisation a joué différemment côté Région, où elle a poussé à sélectionner les dossiers au fil de l'eau, et côté État, où le choix a été fait de mobiliser l'IEJ sur les acteurs désignés au PO et familiers des fonds européens.
8. Enfin, l'IEJ a permis de renforcer la gouvernance locale de l'emploi des jeunes qui était déjà bonne en amont de l'IEJ.

2. LA TRADUCTION DES ORIENTATIONS DE L'IEJ PAR LES ACTEURS DE L'EMPLOI

Cette partie apporte des éléments pour répondre à la question 2 : En quoi les dispositifs mis en œuvre par les acteurs de l'emploi traduisent-ils effectivement les orientations de l'IEJ ? Sont-ils effectivement en capacité de toucher les publics visés ?

2.1. La réponse des acteurs de l'insertion des jeunes aux appels à projets

En Guadeloupe, comme évoqué précédemment, seule la DIECCTE a émis des AP. Ces AP visent à identifier des projets éligibles dans le cas de l'IEJ, essentiellement portés par des acteurs historiques du territoire. (Tableau 6 ci-dessous).

La Région Guadeloupe a préféré étudier des dossiers au fil de l'eau. L'ensemble des 9 dossiers déposés ont été validés par le comité régional unique de programmation¹⁰.

Tableau 6 : Réponses aux AP

	DIECCTE	Conseil régional
<i>Projets retenus / recevables (nombre)</i>	9/17 (53 %)	9/ n.d
<i>Projets retenus / recevables (montant)</i>	25,3 M€ / 28 M€ (90 %)	n.d
<i>Programmation / enveloppe initiale des AP</i>	144 % de 17,6 M€	n.d

Les AG ont procédé à un travail en amont afin d'informer et d'accompagner les porteurs de projets potentiels dans leur demande, à la fois dans le cadre des réunions d'information communes et pendant la préparation des dossiers. Ainsi, à l'exception d'un seul projet (le dossier RSMA de 2016), les projets retenus par la DIECCTE ont été acceptés après avoir déposé plusieurs versions successives de leur demande (entre 4 et 7), témoignant des allers-retours entre les potentiels bénéficiaires et les services instructeurs.

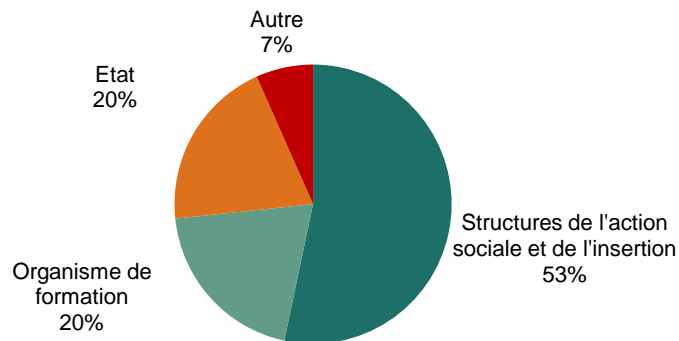
Au total, 17 projets ont été soumis à la DIECCTE en réponse à leur AP, 12 pour le premier (pour 8 projets finalement retenus), 5 pour le second (1 projet retenu). La grande majorité des projets qui n'ont pas abouti n'ont pas dépassé le stade de la création de la demande (ils n'ont pas été refusés dans le cadre d'un comité mais abandonnés en amont). Concernant l'unique projet explicitement refusé en comité,

¹⁰ Les données n'étant pas disponibles pour la Région, les informations relatives aux nombre de dossiers sont issues du RAMO 2016 (Rapport annuel et final de mise en œuvre pour l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi ») et de l'Évaluation de l'impact du programme européen « Initiative pour l'emploi des jeunes » de 2015.

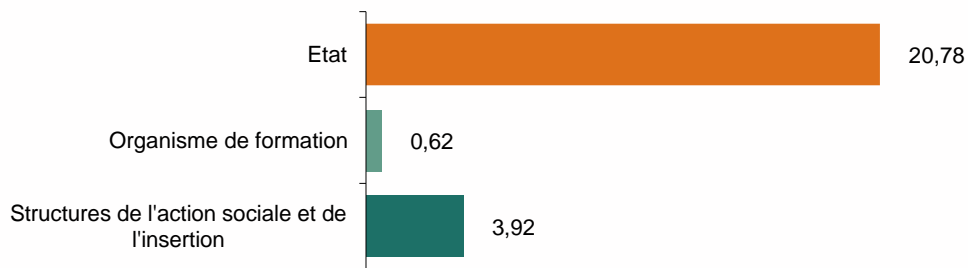
la DIECCTE a estimé que le porteur de projet ne présentait pas les garanties suffisantes pour mener à terme le projet, témoignant de l'attention redoublée des AG en Guadeloupe concernant la solidité des structures bénéficiaires potentielles.

Figure 2 : Les structures retenues

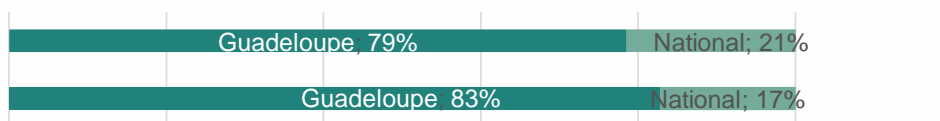
15 STRUCTURES SOUTENUES DONT...



EN MONTANTS PROGRAMMES (EN MILLIONS D'EUROS)



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE
(en nombre de projets et en montant)



Qui sont les porteurs retenus ?

Comme l'indique la Figure 3 ci-dessus, les structures soutenues¹¹ sont principalement des structures de l'action sociale et de l'insertion (53 %). Les structures de l'Etat (20 %) sont moins nombreuses mais incluent deux acteurs majeurs, le RSMA et LADOM, qui sont les principaux bénéficiaires de l'IEJ en Guadeloupe (respectivement 61 % et 16 % des montants programmés par la DIECCTE).

En cohérence avec la stratégie de programmation, les AG ont privilégié les acteurs historiquement engagés dans les projets d'insertion des jeunes, avec qui elles avaient déjà noué d'importantes relations. Côté Région, il s'agit de la ML de Guadeloupe, du Centre interinstitutionnel de bilan de compétences (CIBC, qui est un centre de bilan de compétences) et des CFA. Concernant la DIECCTE, le RSMA (8,3 M€ et 7,9 M€, soit 16,2 M€, 870 jeunes visés), LADOM (4,2 M€, 1 204 jeune visés) et la ML de Guadeloupe (3,8 M€, 3 577 jeunes visés) représentent la majorité de l'enveloppe (137 % de l'enveloppe initiale allouée et 96 % des montants programmés). De manière générale, les AG ont mobilisé des porteurs ayant une bonne expérience des fonds européens (cela peut inclure les associations, comme l'association Saint-Jean Bosco qui bénéficie de la structuration et du réseau des Apprentis d'Auteuil). Ce n'est toutefois pas le cas de tous les porteurs : ainsi, le CIBC (1,1 M€, 322 jeunes visés¹²) a déposé pour la première fois un dossier pour l'obtention de fonds européens.

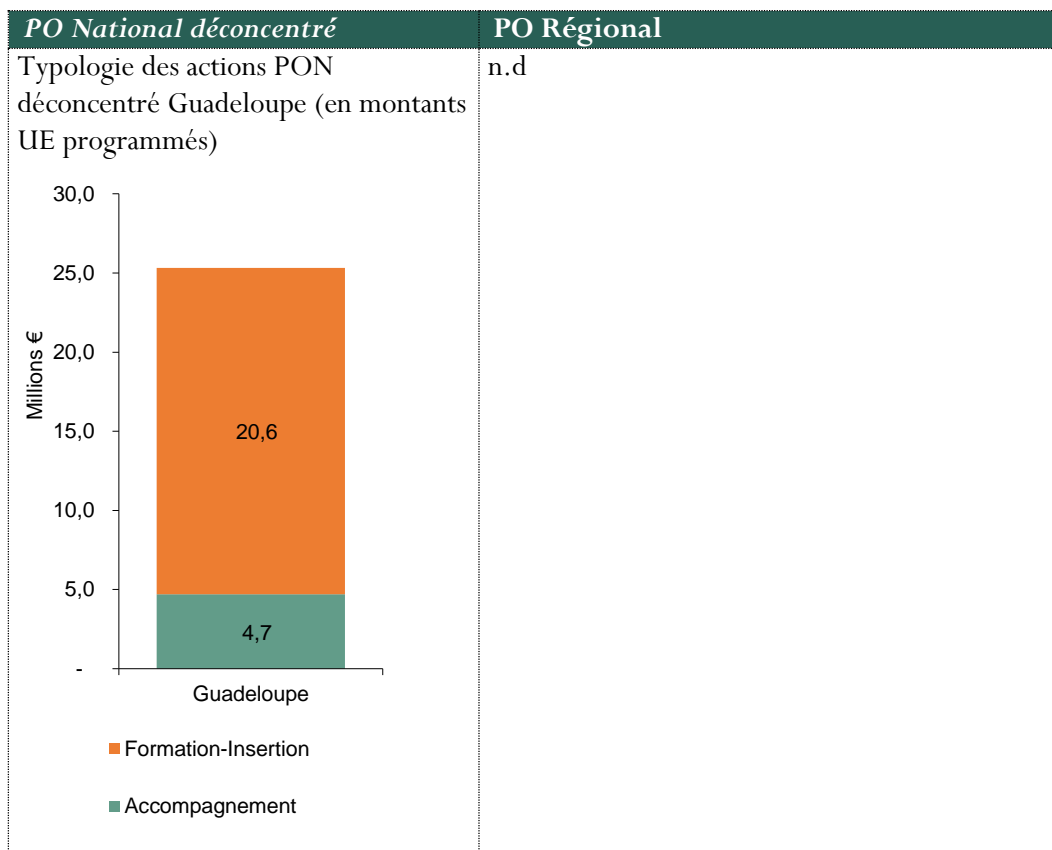
La quasi-totalité des porteurs viennent de Guadeloupe (4 sur 6 côté DIECCTE et 7 sur 8 côté Région). En revanche, certains porteurs sont des déclinaisons locales de projets nationaux. Par exemple, LADOM¹³, établissement public administratif basé à Paris, dispose d'une antenne locale à Baie Mahault chargée de la mise en œuvre des actions sur le territoire guadeloupéen.

Figure 3 : Répartition des opérations soutenues

¹¹ Le nombre de structures inclut celles de la Région et de la DIECCTE confondues, en revanche les montants programmés renseignés concernent uniquement la DIECCTE, les données de la région n'étant pas disponibles.

¹² Les données n'étant pas disponibles pour la Région, ces données sont issues de l'évaluation de l'impact du programme européen « Initiative pour l'emploi des jeunes » en 2015.

¹³ LADOM a pour mission prioritaire de favoriser l'accès à la qualification et à l'emploi des demandeurs d'emploi résidant en outre-mer, au travers de parcours de formation en mobilité.



Projets soutenus

REPERAGE

Les frontières entre repérage et accompagnement sont souvent perméables dans les actions étudiées. La Région et la DIECCTE soulignent ainsi la volonté d'établir un parcours « incluant l'individualisation de la prise en charge mais également le suivi des jeunes du repérage jusqu'à la mise en stage, en formation ou en emploi^f ».

La plupart des actions d'accompagnement adoptent en effet une démarche intégrée, mêlant repérage/phase de diagnostic et démarche d'accompagnement, couvrant plusieurs dimensions de l'accompagnement (définition du projet professionnel, travail sur le savoir vivre et savoir être, prévention de l'illettrisme etc.).

Cependant, d'autres acteurs ont également participé à l'identification de bénéficiaires potentiels comme le CIBC, LADOM ou encore le CRIJ (919 k€, 120

jeunes visés¹⁴) qui a par exemple organisé des réunions d'information à travers son réseau de Bureau information jeunesse.

ACCOMPAGNEMENT

La totalité des actions développées dans le cadre de l'IEJ en Guadeloupe disposent d'une dimension accompagnement, soit en totalité, soit en partie. La possibilité d'un accompagnement plus individualisé dans le cadre de l'IEJ a même été identifiée comme un facteur de mobilisation des porteurs par nos interlocuteurs.

Les actions, notamment celles portées par la ML, *via* son dispositif « ML Initiative Emploi » (MIE) et les associations, consistent ainsi dans un accompagnement assez intensif, diversifié (rencontres individuelles, réunions collectives), la mise en situation professionnelle ou sociale (possibilité de tester différents métiers, immersion professionnelle, implication dans un projet collectif), et la préparation à la recherche d'emploi (rédaction de CV, préparation à l'entretien, rencontres avec des employeurs, etc.). L'accompagnement se veut donc global et dispose généralement d'une dimension pré-qualifiante, visant à travailler sur le savoir-être, le savoir-vivre, à destination des publics les plus éloignés de l'emploi¹⁵. Ainsi, certains dispositifs comme le RSMA ou l'action développée par l'Unité de développement des premiers secours de Guadeloupe - UDPSG (150 jeunes visés¹⁶) dispensent des formations aux premiers secours qui sont une clé d'entrée, permettant de travailler ces thématiques.

La plupart de ces actions visent l'ensemble des NEET au regard de l'éloignement de l'emploi, mais un petit nombre d'actions concerne des publics spécifiques. Il s'agit :

13. Des jeunes hommes sous main de justice avec « Réussir sa sortie », portée par la ML de Guadeloupe (322 k€, 150 jeunes visés¹⁷). L'action se structure en deux phases (respectivement de 8 et 4 semaines), la première en intra (en détention) et la seconde à l'extérieur. Il s'agit d'ateliers, individuels ou collectifs, visant à la construction d'un projet professionnel, à la sensibilisation à certains sujets (gestion d'un budget, prévention de risques liés à l'activité physique...) et à l'acquisition de

¹⁴ Les données n'étant pas disponibles pour la Région, ces données sont issues de l'évaluation de l'impact du programme européen « Initiative pour l'emploi des jeunes » en 2015.

¹⁵ C'est par exemple le cas des classes préparatoires à l'entrée en apprentissage mises en place par le CFA Urma (322 k€, 96 jeunes visés).

¹⁶ Les données n'étant pas disponibles pour la Région, ces données sont issues de l'évaluation de l'impact du programme européen « Initiative pour l'emploi des jeunes » en 2015.

¹⁷ Les données n'étant pas disponibles pour la Région, ces données sont issues de l'évaluation de l'impact du programme européen « Initiative pour l'emploi des jeunes » en 2015.

compétences (« compétences citoyennes », techniques de recherche d'emploi, sécurité au travail...).

14. Des jeunes décrocheurs avec "No-NEETS" du GIP-DAIFI qui propose des parcours personnalisés visant à accompagner le jeune dans son accès à la qualification.
15. Des jeunes diplômés dans le cadre de l'action du Centre Caribéen de Développement des Compétences (CCDC) (119 k€, 50 jeunes visés) qui propose un accompagnement sous forme de "coaching" à destination des NEET qualifiés (> BAC+2).

Un grand nombre de ces actions sont nouvelles, même si plusieurs projets sont des émanations d'actions déjà développées ailleurs, soit en métropole, soit en Martinique. Ainsi, le projet « Bosco Initiative Jeunesse » (1 M€, 126 jeunes visés ¹⁸) avait été mis en place à Toulouse, Mayotte et a été adapté pour l'IEJ en Martinique. De même, le projet développé par le CCDC a d'abord débuté en Martinique dans le cadre de l'IEJ (2015-2016) puis décliné en Guadeloupe (2016).

FORMATION-INSERTION

En ce qui concerne la formation-insertion, les principaux dispositifs sont le RSMA (17,6 M€, 64 % de l'enveloppe programmée de la DIECCTE) et LADOM.

Le RSMA est un dispositif militaire d'insertion socioprofessionnelle au profit des jeunes d'outre-mer les plus éloignés du marché de l'emploi et de la qualification. La première partie du dispositif, la Formation Militaire Initiale (FMI), qui dure un mois, vise ainsi à travailler particulièrement la vie en communauté, le savoir être et la formation citoyenne. Elle mêle éducation civique, morale, physique et sportive. Par ailleurs, tout au long du SMA, le bénéficiaire est accompagné afin de faciliter son insertion à la sortie du dispositif (lutte contre l'illettrisme à travers une remise à niveau scolaire, aide à la construction du projet professionnel...).

La seconde partie du dispositif est construite autour de la formation professionnelle. Les volontaires stagiaires suivent une formation de 8, 10 ou 12 mois selon la filière qu'ils choisissent d'intégrer et effectuent une à deux périodes d'application en entreprise afin de prendre contact avec le monde du travail et de restituer les savoir-faire acquis pendant sa formation. À la fin de cette phase, le volontaire stagiaire se voit attribuer une attestation de formation professionnelle. Au-delà de cette dimension directement professionnalisante, le parcours pédagogique du SMA comporte des modules, obligatoires ou optionnels, permettant la remise à niveau scolaire (sanctionnée par un Certificat de Formation Générale, attribué par

¹⁸ Les données n'étant pas disponibles pour la Région, ces données sont issues de l'évaluation de l'impact du programme européen « Initiative pour l'emploi des jeunes » en 2015.

l'Académie de Guadeloupe), la formation aux premiers secours ou l'obtention du permis de conduire.

La formation-insertion peut également disposer d'une dimension « mobilité », spécifique aux territoires d'outre-mer. Cette mobilité peut s'effectuer au sein des territoires limitrophes (inter-DOM) ou en métropole et vise à améliorer l'insertion en facilitant l'accès à une pluralité de formations et d'opportunités. Les actions de LADOM consistent ainsi en la construction de parcours individualisés intégrant une mobilité en métropole. L'objectif est que les jeunes obtiennent une qualification non disponible sur leur territoire. Elle dispose par ailleurs d'une action particulière visant à organiser la mobilité des jeunes NEET intégrant les dispositifs de formation du RSMA. Outre la dimension repérage, l'action comprend l'accompagnement personnalisé en amont, pendant et après la formation, et si besoin, l'accompagnement renforcé sous forme de tutorat afin de garantir le retour à l'emploi en sortie de formation¹⁹. D'autres actions comportent également un aspect mobilité comme le dispositif académique insertion formation ingénierie (GIP-DAIFI) (170 k€, 17 jeunes visés) qui propose des opportunités de mobilité caribéenne dans le cadre de la définition d'un parcours personnalisé de formation et d'immersion professionnelle.

Mise en œuvre des actions

Au total, après la phase d'instruction, tous les projets conventionnés ont été menés à bien en Guadeloupe. La mise en place des projets ne semble pas avoir donné lieu à un bilan exhaustif de toutes les actions.

L'ACCES AUX JEUNES NEET

L'accès aux jeunes NEET demeure l'un des enjeux auxquels les structures font face, avec néanmoins un constat plutôt positif au regard des projets mis en œuvre. L'IEJ a en effet financé essentiellement des porteurs connus du territoire, bien insérés dans le tissu des acteurs de l'insertion professionnelle, ce qui a pu favoriser l'accès au public cible. Ainsi, des projets comme le RSMA, ont pu dépasser le nombre de participants visés, témoignant de leur poids sur le territoire.

Si la ML demeure un des prescripteurs principaux, les relations entre acteurs ont pu faciliter l'accès aux jeunes. Le public bénéficiaire de la plateforme PEDAG (620 k€, 200 jeunes visés) fut par exemple constitué au commencement du projet de NEET orientés par le RSMA en sortie de dispositif. L'association Saint-Jean Bosco, qui n'a pas rencontré de difficultés à recruter des jeunes NEET pour son action, témoigne d'une coopération entre les porteurs de projets et a, à ce titre, conduit des jeunes

¹⁹ Cet accompagnement peut être réalisé jusqu'à 6 mois après la fin de la formation

vers d'autres projets financés par l'IEJ (portés par la ML, l'association Verte Vallée ou par l'association YON A LOT). Enfin, plusieurs projets disposent, en leur sein, d'une partie repérage : le dispositif MIE de la ML mais aussi celui de la PEDAG ou encore du CIBC.

Toutefois, la situation demeure contrastée et certains acteurs ont rencontré plus de difficultés que prévu à trouver des bénéficiaires, notamment du fait de la concurrence avec d'autres dispositifs²⁰ nationaux (CCDC, LADOM), de la réticence à une mobilité en raison des attentats perpétrés en métropole (LADOM) mais également des délais administratifs dans le lancement de projet et de la difficulté de mobilisation des jeunes tout au long de l'accompagnement (MIE, PEDAG). Des porteurs tels que LADOM et la MIE, s'ils sont parvenus à recruter des volumes significatifs de jeunes, n'ont pas pour autant réussi à atteindre leurs objectifs initiaux en termes de cible.

L'ADAPTATION AU PROFIL DES JEUNES

Certains projets ont pu être adaptés au contact de leur public ou en raison de nouvelles opportunités. Ainsi, le CIBC a été confronté à des jeunes très éloignés de l'emploi, présentant des difficultés de socialisation et surtout ayant développé une forme de rejet pour l'écrit. Ainsi, dans la mise en œuvre du projet, l'équipe a essayé de les mobiliser par d'autres canaux, dans un effort, selon nos interlocuteurs, de « construction perpétuelle ».

Parallèlement, ce projet a également évolué en s'adaptant aux débouchés qui pouvaient être proposés aux jeunes. Le projet a en effet développé tout un aspect tourné vers les métiers du cheval à la suite d'une prise de contact avec la Fédération des courses hippiques.

De son côté, la ML a rencontré certaines difficultés dans le cadre de son dispositif MIE, qu'elle explique notamment par la complexité de maintenir les jeunes dans les dispositifs. En effet, il y a tout d'abord la difficulté de faire entrer les jeunes dans le projet et de leur faire tenir leur engagement. Ces derniers peuvent finalement refuser d'entrer dans le dispositif ou ne pas se présenter lors de son lancement, la difficulté est également de les maintenir mobilisés tout au long de l'accompagnement et de lutter contre les absences, les abandons, les refus... La plateforme pour l'emploi et le développement de l'alternance en Guadeloupe (PEDAG) remonte les mêmes difficultés rencontrées, en ajoutant la difficulté de mobiliser les participants au regard de leur précarité financière, du manque de mobilité, et particulièrement pour les femmes de la charge familiale qui sont autant

²⁰ C'est le cas par exemple du CCDC qui témoigne d'importantes difficultés d'accès aux jeunes NEET du fait du développement ou déploiement de dispositifs par la ML ou Pôle Emploi.

d'obstacles à l'entrée ou au maintien dans le dispositif auxquels les conseillers doivent s'adapter pour pouvoir les surmonter.

LE TEMPS DE MISE EN ŒUVRE

La recherche de nouveaux canaux de recrutement et l'adaptation au profil effectif des jeunes se présentant se sont faites progressivement. Or les délais de réponse aux AP et de programmation ont conduit à une mobilisation des acteurs dans un délai très réduit, ce qui a pu ralentir le rythme de lancement des certains projets, notamment pour les acteurs non familiers avec le montage de dossier de financements européens. À ces délais se sont parfois ajoutés des délais administratifs, comme c'est le cas pour le dispositif MIE, pour lequel la ML a dû annuler l'appel à projet prévu initialement pour mettre en place un marché à procédure adaptée (MAPA), sur décision du CRUP. La durée du projet a été réduite de 24 à 18 mois, rendant très difficile l'atteinte des objectifs initiaux.

Apport des actions pour les porteurs

L'apport du projet (au-delà de ceux pour les jeunes, abordés dans la partie suivante) est peu abordé dans les bilans des opérations mais quelques éléments ressortent pour les structures ayant présenté des projets nouveaux :

16. Montée en compétence dans le repérage de jeunes²¹, la compréhension de leurs problématiques et la réponse individualisée à leur apporter ;
17. Montée en compétence sur le montage de projets pour les fonds européens, éventuellement mise en pratique sur de nouveaux projets après l'IEJ (CIBC, PEDAG etc.) ;
18. Construction de nouveaux contacts et de nouvelles relations, notamment avec des canaux potentiels de recrutement hors ML, comme par exemple le CIBC qui a eu des liens avec la Région et LADOM, notamment pour la mobilité.

2.2. L'IEJ a-t-elle contribué à faire évoluer les pratiques des acteurs de l'insertion ?

Nous revenons ici sur les différentes façons dont l'IEJ pouvait interagir avec les pratiques des acteurs et les faire évoluer.

Quels sont les apports de l'IEJ aux dispositifs existants ?

²¹ Tout particulièrement pour des acteurs se positionnant pour la première fois sur le sujet à l'occasion de l'IEJ, comme la PEDAG et le CIBC.

L'IEJ est conçu comme un « levier d'optimisation » des dispositifs existants de l'emploi des jeunes. Cette optimisation varie cependant largement selon les cas :

19. Elle est minimale dans le cas de dispositifs déjà existants pour lesquels le financement IEJ s'est substitué à un financement précédent : c'est le cas de LADOM, auparavant financée par le FSE et dont le mode d'intervention n'a pas été modifié par l'IEJ. Dans ces cas, il n'y a pas de modifications de l'intervention à la suite de l'entrée dans le périmètre de l'IEJ ;
20. L'IEJ permet d'accompagner plus de jeunes dans le cadre du RSMA ainsi que pour l'action spécifique de LADOM dédiée aux jeunes de Saint-Martin, visant à leur faciliter l'accès au RSMA.
21. Dans certains cas, elle a pu permettre un accompagnement directement ciblé sur un public spécifique, comme dans le cas de l'action de la ML Guadeloupe à destination des jeunes sous main de justice.
22. Par ailleurs, les porteurs de projets ont souhaité répondre à une lacune dans l'offre d'accompagnement grâce aux financements de l'IEJ, comme la plateforme PEDAG qui avait identifié un manque au niveau de l'intermédiation avec les entreprises pour l'emploi des jeunes, tout particulièrement dans le cadre de l'alternance et de l'apprentissage.
23. Enfin, L'IEJ a permis également d'impulser la réimplantation d'acteurs de l'insertion comme l'association Saint-Jean Bosco (associée aux Apprentis d'Auteuil) sur le territoire.

De manière générale, la réalisation des actions de prise en charge des NEET dans les projets financés ont très largement porté, tout particulièrement côté Région, sur le renforcement de la qualité de l'accompagnement proposé aux jeunes (notamment dans sa dimension individuelle). Dans la plupart des projets, l'accent a été mis sur la mobilisation de conseillers et le renforcement des relations entre les référents et les jeunes, dans l'objectif d'une construction personnalisée d'un parcours d'insertion. À titre d'exemple, l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Guadeloupe (UDPSG) a favorisé l'instauration d'un face-à-face régulier entre le NEET et le référent pour, au préalable à l'insertion dans le dispositif, évaluer les besoins du jeune en formation puis définir avec lui les étapes de son parcours d'insertion.

En quoi les modalités de l'IEJ changent-elles les pratiques des acteurs ?

Dispositifs nouveaux dans le cadre de l'enveloppe de la DIECCTE et de la Région.

SPECIFICITES DE LA GUADELOUPE

Une des principales spécificités de l'IEJ en Guadeloupe est la mobilisation d'acteurs historiques que sont le RSMA et LADOM, qui mobilisent la grande majorité des montants programmés, respectivement 61,5 % et 16 %. A noter que cela est en

cohérence avec les objectifs spécifiques aux DROM, précisés dans le PON IEJ, à savoir d'augmenter le nombre de jeunes entrant dans ces dispositifs.

Par ailleurs, pour un certain nombre des projets présentés, nous constatons que l'IEJ n'est pas le seul financement qui puisse être sollicité. C'est d'autant plus vrai que des structures ou des projets similaires sont déjà financés par le FSE, voire par d'autres financements externes. C'est par exemple le cas de « Bosco Initiative Jeunesse » mis en place par l'association Saint-Jean Bosco. Néanmoins, si le cofinancement IEJ est sollicité, les porteurs doivent ensuite en respecter les orientations et les règles, ce qui peut faire évoluer leur offre, y compris par rapport à leur idée initiale.

DEVELOPPEMENT DE PROJETS EN DIRECTION DES NEET

Le format AP et les modalités spécifiques de l'IEJ amènent un certain nombre de structures à développer de nouveaux projets, à élargir des projets, ou bien encore à transformer des actions existantes au profit des NEET. C'est le cas du GIP-DAIFI qui a construit son projet « No-NEETS » dans le cadre de l'IEJ, action à destination des jeunes décrocheurs.

Cela a pu également conduire les porteurs à faire évoluer leur approche dans l'anticipation d'un contact avec un public nouveau. Ainsi, le CIBC réalisait essentiellement des bilans de compétences dans le cadre de partenariats réalisés avec les ML. Le montage de leur projet les a conduits à adapter leur offre et le contenu de l'accompagnement proposé, plus axé sur la socialisation, le savoir-vivre et le savoir être.

L'IEJ a également permis de financer des actions qui avaient été pressenties mais qui n'avaient pas été mises en œuvre du fait de difficultés d'accès à des financements, comme les classes préparatoires à l'apprentissage au CFA de l'URMA ou encore le dispositif de la PEDAG.

CAPACITE A ATTIRER DES PORTEURS NOUVEAUX

Si certains projets sont nouveaux, il ne semble pas que l'IEJ ait attiré dans le champ de l'insertion des porteurs nouveaux sur ces champs, malgré l'intention initiale de la DIECCTE de susciter de tels projets (au moins dans un second temps). En Guadeloupe, les porteurs étaient ainsi déjà impliqués sur le territoire (ministère de la Défense (SMA), établissements publics, CFA, associations).

FORMULATION DES PROJETS COMPATIBLE AVEC L'IEJ

Plus que les AP eux-mêmes, très ouverts dans leur formulation²², c'est *a priori* l'accompagnement des AG sur la mise en conformité des projets avec les modalités

²² Sur base de l'AP 2018, les AP précédents n'étant pas disponibles

de l'IEJ qui joue le plus fortement. Les échanges visent à améliorer la qualité des projets, et en particulier à travailler sur la notion de public. À ce sujet, certains projets ont pu également bénéficier de l'appui d'entités affiliées ou partenaires, notamment dans le cas de la reproduction d'un dispositif déjà développé ailleurs (« Bosco Initiative Jeunesse », CCDC).

Au final, il ne semble pas que les conditions de l'AP aient modifié les pratiques des acteurs au-delà de la formulation de leur projet pour qu'il soit éligible à l'IEJ, les acteurs étant majoritairement des acteurs connus des AG ou suffisamment robustes pour porter des projets d'envergure.

L'IEJ favorise-t-elle l'innovation dans les projets d'accompagnement des NEET ?

Certains projets sortent des pratiques habituelles, soit parce qu'ils visent des publics spécifiques (jeunes sous main de justice, décrocheurs), soit par le mode d'intervention par des chantiers d'insertion (comme le projet de Verte Vallée ou de l'association Saint-Jean Bosco), le mode d'accompagnement (le RSMA, qui se déroule en environnement militaire pour une « extraction » du jeune de son environnement habituel et afin de lui transmettre les valeurs de l'institution militaire).

Cependant, il s'agit dans certains cas d'une opportunité de financement pour un projet déjà monté ou du déploiement de projets déjà existants par ailleurs ; les délais de l'AP et de programmation étaient probablement insuffisants pour construire de réelles innovations.

L'IEJ a-t-elle changé la manière de voir des porteurs de projet ?

Sur la base des éléments recueillis, il apparaît que les porteurs ne semblent pas avoir fait évoluer leurs pratiques autour des concepts de l'IEJ, et en particulier la notion de NEET. Dans les faits, une grande partie des porteurs considèrent soit qu'il s'agit déjà de leur public, soit que leur public entre dans la définition. C'est le cas du RSMA et de LADOM qui bénéficient de la majorité des montants programmés et n'ont pas modifié ou adapté leur dispositif pour l'IEJ.

En revanche, les acteurs de l'insertion qui se sont investis sur les NEET pour la première fois font la découverte de ce que travailler avec des NEET signifie : difficulté à les faire entrer dans les dispositifs, à y maintenir les personnes, ampleur des compétences de savoir-être et de savoir-faire à développer, situations d'illettrisme ou maîtrise insuffisante de la langue française, diversité des situations, importance des facteurs externes, relation avec l'école. Pour certains acteurs, cela a impacté la façon d'envisager les modalités d'accompagnement. C'est notamment le cas du CIBC qui a témoigné avoir dû s'adapter aux modes de fonctionnement du public et insister lors des ateliers sur ces aspects (notamment l'apprentissage de la vie en communauté, l'extraction de l'environnement habituel du jeune...).

De même, certains porteurs ont dû réfléchir à la façon d'attirer des jeunes dans les dispositifs, ce qui n'était pas forcément dans leurs habitudes, en particulier les acteurs de l'insertion. Certains organismes comme le CIBC et la PEDAG ont ainsi développé pour la première fois de véritables actions de repérage.

Enfin, l'AP IEJ soutient notamment deux priorités horizontales sur l'égalité femme-homme et la lutte contre les discriminations. À la lecture des bilans, les porteurs semblent avoir plutôt pris les jeunes tels qu'ils venaient sans chercher spécifiquement à renforcer la part des femmes, à l'exception du GIP-DAIFI qui affirme explicitement porter une attention particulière à la sélection des jeunes femmes afin de garantir la parité, en soulignant les problématiques spécifiques auxquelles les femmes font face sur le territoire²³. De manière générale, les porteurs expliquent les éventuels déséquilibres dans un sens ou dans l'autre par les métiers visés (hommes pour la construction, femmes pour le médico-social) ou par leur public habituel (hommes dans le sport). Néanmoins, certains dispositifs disposent d'objectifs spécifiques relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes comme le RSMA (qui a un objectif annuel de 27 % de volontaires féminines). La question de la lutte contre les discriminations est traitée pour la majorité des acteurs sur le registre de l'évidence (« Aucune discrimination n'est faite (...) quel que soit l'origine, le sexe, la religion ou autre ») sans donner lieu à des actions spécifiques concrètes en direction de publics plus discriminés, à l'exception de certaines actions d'information ou de sensibilisation.

En quoi les modalités gestionnaires de l'IEJ a-t-elle influé sur les pratiques ?

Les modalités administratives liées au FSE et à l'IEJ sont considérées par la plupart des acteurs comme lourdes, tant pour les jeunes que pour le porteur. C'est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit d'une première demande de fonds européens. La nécessité de fournir un certain nombre de documents est un blocage à l'entrée dans le dispositif (et une frontière avec le monde du travail social, « sans papiers »), ou un problème en cours de route ou pour prouver les sorties des jeunes pour les structures.

Les porteurs ont donc souvent été accompagnés, soit par les AG, soit par d'autres structures partenaires (par exemple, la Fondation d'Auteuil pour l'association Saint-Jean Bosco, le CCDC par le CCDC Martinique). Début 2018, à la suite de contrôle,

²³ Ainsi, ils notent que les jeunes femmes représentent plus 60 % des demandeurs d'emploi sur le territoire et qu'elles sont souvent confrontées très jeunes à une situation sociale et familiale qui les éloignent un peu plus de la vie active (mère-fille, jeune parent, parent isolé), en insistant sur des problèmes structurels qui peuvent rendre plus difficile leur insertion par la formation (structures d'accueil des jeunes enfants peu nombreuses, heures de sorties des classes...).

aucun porteur ne semblait avoir eu de difficultés particulières, probablement en raison du travail en amont et du choix de porteurs majoritairement expérimentés.

Si l'absence d'avance de la part de DIECCTE était annoncée clairement aux porteurs de projets, cette dernière a pu faire en sorte de faire accepter de manière exceptionnelle les acomptes afin de mettre fin à des situations de problèmes de trésorerie qui auraient pu mettre à mal certaines actions²⁴. La Région a, quant à elle, rendu possible des avances afin d'aider les opérateurs à fluidifier la gestion de leur trésorerie.

En quoi l'IEJ amène-t-elle les acteurs de l'emploi à mieux travailler ensemble ?

L'IEJ a permis de mettre en place ou de conforter un certain nombre de points de contacts entre les opérateurs. Si la proximité des publics ainsi que celle des missions (accès à l'apprentissage, formation / insertion) a contribué à maintenir un lien entre ces opérateurs, elle semble avoir également exacerbé une forme de concurrence entre structures, du moins dans certaines situations. Les interlocuteurs semblent en effet témoigner de deux dynamiques parfois contradictoires.

D'un côté, l'IEJ s'est inscrite dans la continuité de liens existants entre les acteurs et a pu renforcer les ponts entre les structures. Ainsi, l'association Saint-Jean Bosco travaille en complémentarité avec des associations partenaires afin d'apporter une dimension de professionnalisation à un accompagnement social. De même, sur l'enjeu de la mobilité, LADOM demeure un partenaire régulier de nombreuses structures. De manière générale, les porteurs semblent avoir travaillé à coordonner leurs projets et leurs approches, notamment sous le portage de la Région qui a insisté sur la notion de parcours. Cette coordination est renforcée par l'existence d'un ancrage local fort des porteurs, voire le ciblage d'un public spécifique au sein de projets (public sous-mains de justice pour la ML par exemple).

Cependant, cette volonté de coordination n'a pas totalement empêché l'apparition d'une forme de concurrence entre les actions et n'a pas abouti à une articulation toujours claire des dispositifs. Ainsi, concernant le repérage, l'émergence de nouveaux acteurs sur la question, n'a pas toujours été bien reçue de la part d'acteurs traditionnellement identifiés sur cette mission. De manière générale, les acteurs ayant eu le plus de difficultés dans l'accès aux NEET ont perçu un manque de coopération sur ce sujet.

Principaux enseignements sur les actions menées :

9. 15 structures ont été soutenues dont le RSMA, LADOM et la ML sont les principaux

²⁴ Il s'agit par exemple de l'action menée par la PEDAG où des problèmes techniques ont conduit à un retard de deux mois dans le versement du salaire des employés.

bénéficiaires. Il s'agit principalement d'acteurs de la Guadeloupe ou de projets déclinés sur d'autres territoires. En dehors du RSMA et LADOM qui bénéficient d'une part importante de l'enveloppe et relèvent de la formation-insertion, il s'agit majoritairement d'actions d'accompagnement.

10. Une partie des actions d'accompagnement menées sont nouvelles mais les porteurs sont très majoritairement des acteurs historiques de l'insertion professionnelle des jeunes (ML, RSMA, LADOM, CFA...).
11. En cohérence avec la stratégie de programmation, la DIECCTE est en charge des actions de repérage. L'IEJ a permis à des acteurs (PEDAG, CIBC) d'investir ce champ pour la première fois.
12. Certains acteurs, notamment ceux ciblant les NEET pour la première fois, ont souvent dû adapter leurs dispositifs au profil de ces jeunes, différent des publics en insertion « classiques ». Ce n'est pas le cas néanmoins pour les principaux opérateurs (RSMA, LADOM, ML).
13. La stratégie de programmation ayant privilégié les acteurs historiques, bien implantés sur le territoire, l'accès aux jeunes NEET n'a pas été une problématique majeure. Cependant, certains acteurs historiques (ML, LADOM), s'ils ont réussi à recruter des volumes significatifs de jeunes, n'ont pas pour autant réussi à atteindre leurs objectifs initiaux en termes de cible.

... sur les contributions de l'IEJ :

14. La contribution de l'IEJ aux dispositifs existants de formation a été importante, essentiellement *via* le RSMA et LADOM.
15. Hors SMA et LADOM, l'IEJ a permis de renforcer la dimension individuelle et l'intensité dans les formations d'accompagnement, répondant à une volonté formulée par les acteurs du territoire.
16. L'IEJ s'est inscrit dans une continuité, les acteurs du territoire travaillant déjà plutôt ensemble, toutefois sans véritablement parvenir à mettre en place une logique de parcours : les jeunes peuvent être réorientés mais il peut exister une certaine concurrence entre les dispositifs, notamment lorsque les acteurs se positionnent, à l'occasion de l'IEJ, sur de nouveaux types d'actions. Les porteurs semblent plutôt renforcer leur offre interne.
17. Le temps très court de l'IEJ rend incertain le maintien des potentiels effets sur les opérateurs, notamment en termes de compétences, après 2018.

3. L'IMPACT DE L'IEJ SUR L'INSERTION DURABLE DES JEUNES DANS L'EMPLOI

Cette partie apporte des éléments pour répondre à la question 3 : Dans quels cas et pour quels publics les actions menées dans le cadre de l'IEJ ont-elles le mieux favorisé l'insertion durable des jeunes dans l'emploi ?

3.1 Comment évolue la situation de l'emploi des jeunes en Guadeloupe ?

En Guadeloupe et sur la période, la proportion de NEET est à la baisse depuis 2015 : 21,8 % en 2014, 22,9 % en 2015, 19,4 % en 2016 et 19,1 % en 2017²⁵. Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi (catégories A, B, C) a diminué en 2015, passant de 8 100 (T4 2014) à 7 700 (T4 2015), avant de repartir légèrement à la hausse les années suivantes (7 500 au T4 2016 et 7 600 au T4 2017), accusant chaque année de fortes variations (forte hausse en septembre puis baisse régulière)^g.

Au niveau régional, le taux de chômage des jeunes a baissé régulièrement de 2014 (57,3 %) à 2016 (46,7 %), avant d'augmenter significativement en 2017 (53,3 %). Il convient par ailleurs de noter la décroissance démographique de la Guadeloupe, seule région avec la Martinique, à perdre des habitants. En 2017, la population de la Guadeloupe était estimée à 394 000 habitants soit -1,6 % par rapport à 2014. La population des 15-24 ans baisse particulièrement (-4,4 %), en raison d'un solde migratoire déficitaire et de la baisse de l'accroissement naturel.

3.2 Qui sont les jeunes entrés dans les dispositifs ?

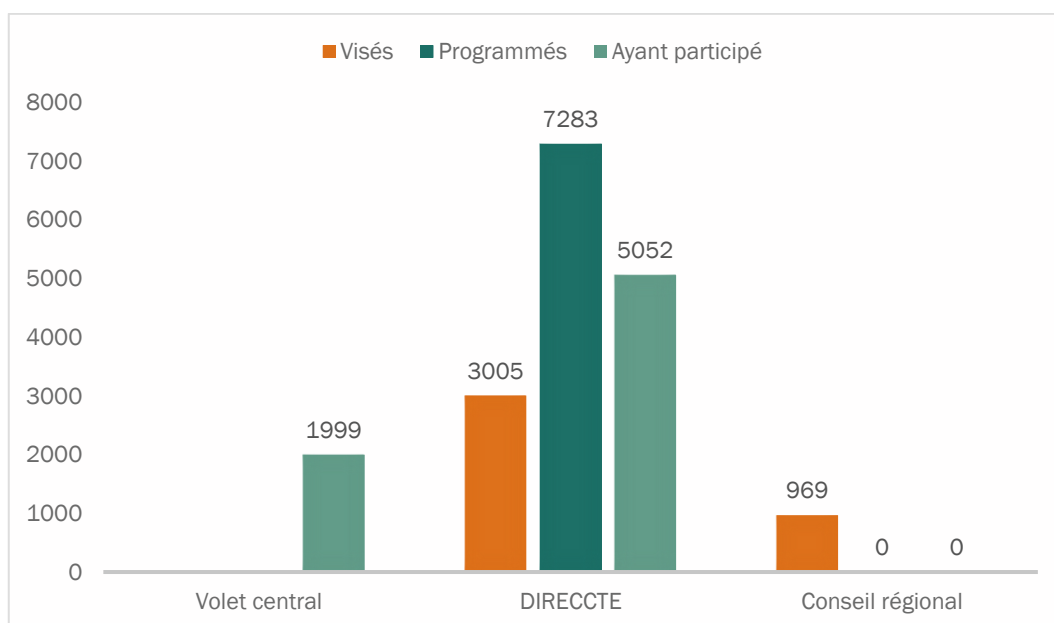
En Guadeloupe, 5 052 participants sont entrés dans les dispositifs de la DIECCTE (cf. Tableau 7 ci-dessous), dont 2 800 *via* le RSMA, soit 55 % des participants, et 69 % de l'objectif initial. Par ailleurs, 1 999 jeunes sont entrés dans les dispositifs nationaux, en particulier l'AIJ (1 611 jeunes) et la Garantie Jeunes (360 jeunes)²⁶. Au final, 7 051 jeunes en Guadeloupe (hors Région) sont entrés dans des dispositifs financés par l'IEJ de 2014 à 2017, à rapporter aux 12 000 NEET annuels présents en moyenne sur le territoire^h.

Tableau 7 : Participation des jeunes dans les dispositifs^{i,27}

²⁵ Données Eurostat. <http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/submitViewTableAction.do>.

²⁶ Note de calcul : lorsque l'adresse du jeune n'était pas disponible, nous avons utilisé l'adresse de la structure.

²⁷ Les données n'étant pas disponibles pour la Région, le nombre de participants visés est issu de l'évaluation de l'impact du programme européen « Initiative pour l'emploi des jeunes » en 2015



En termes d'âge, de sexe, de niveau de formation et de localisation géographique, les jeunes bénéficiant des actions relevant du volet central et de la DIRECCTE sont assez proches (Voir Tableau 8 ci-dessous). Cependant, des différences apparaissent en termes de profil socio-économique, avec des jeunes dans une situation *a priori* plus difficile à l'entrée côté DIRECCTE (26 % d'inactifs contre 5 % côté Volet central), ce qui s'explique principalement par le RSMA dont 32 % des participants sont inactifs à l'entrée.

Tableau 8 : Les jeunes à l'entrée dans les dispositifs

	Volet central	DIRECCTE	Région
Sexe	F : 51 % - H : 49 %	F : 42 % - H : 58 %	n.d
Âge moyen	21 ans	20 ans	n.d
Niveau de formation	≤ Brevet ou moins : 46 % ≥ Bac +2 : 15 %	≤ Brevet ou moins : 42 % ≥ Bac +2 : 12 %	n.d
Ménage où pers. n'est en emploi	41 %	29 %	n.d
Situation à l'entrée	Actifs : 95 % Inactifs : 5 %	Actifs : 74 % Inactifs : 26 %	n.d

Eu égard aux actions qu'ils ont suivies, 56 % des jeunes ont été impliqués dans les actions du RSMA, 28 % dans les actions d'accompagnement et 16 % dans les actions de LADOM. De nouveau, les situations sont relativement similaires en termes de

maintien dans les dispositifs (avec une plus forte proportion de sorties « positives » avant terme pour les participants DIECCTE). À l'inverse, les participants DIECCTE ont des proportions de sortie en emploi et en formation deux fois supérieures à ceux du volet central (Tableau 9 ci-dessous), ce qui s'explique également par le RSMA dont 27 % des participants sortent en formation et 43 % en emploi.

A priori, il n'y a pas eu de parcours au sein de l'IEJ : moins de 2 % des jeunes « DIECCTE » sont entrés dans plusieurs dispositifs en dehors du RSMA. En revanche, il convient de noter que plus de la moitié des participants au RSMA le font au moins deux fois²⁸.

In fine, à la sortie du dispositif, le statut de NEET est le plus courant pour le volet central. A l'inverse, les participants DIECCTE trouvent plus facilement un emploi ou une formation en sortie de dispositif. Et ce, alors même que l'éloignement initial de l'emploi de ces participants semble similaire.

Tableau 9 : Les jeunes au sein des dispositifs

	Volet central	DIECCTE	Région
<i>Temps moyen</i>	6 à 7 mois	5 à 6 mois	n.d
<i>Départ avant terme brut – net²⁹</i>	37 % - 26 % (sur 94 % des réponses)	41 % - 11 % (sur 77 % des réponses)	n.d
<i>Statut en sortie (moyenne nat.)</i>	NEET : 66 % (59 %) Formation ou études : 14 % (6 %) Emploi : 20 % (35 %)	NEET : 33 % (48 %) Formation ou études : 28 % (22 %) Emploi : 39 % (30 %)	n.d
<i>% des NEET inactifs en sortie</i>	16 % ³⁰ F : 5 % - H : 21 %	28 % ³¹ F : 26 % - H : 30 %	n.d

²⁸ Le RSMA en Guadeloupe a été mis en œuvre via 3 dispositifs sur chacune des années 2014, 2015 et 2016. On constate que 1466 participants sont entrés par au moins 2 de ces dispositifs, ce qui représente 52 % des 2 800 participants recensés pour le RSMA pendant ces 3 années.

²⁹ Net : Hors retour à l'emploi, formation, stage.

³⁰ A la sortie des dispositifs du PON central, 68 participants (21 femmes et 47 hommes) avaient le statut d'Inactif, ni en emploi, ni en formation, ni en recherche d'emploi. Parmi ces participants, 11 (1 femme et 10 hommes) étaient déjà inactifs à leur entrée dans le dispositif.

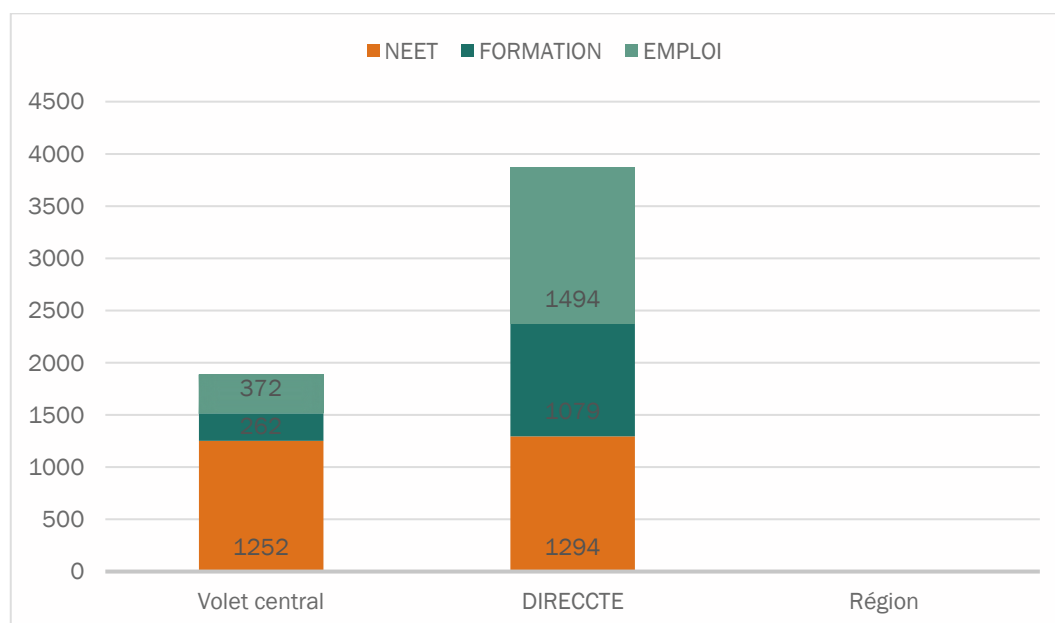
³¹ A la sortie des dispositifs du PON déconcentrés, 407 participants (201 femmes et 206 hommes) avaient le statut d'Inactif, ni en emploi, ni en formation, ni en recherche d'emploi. Parmi ces participants, 115 (53 femmes et 62 hommes) étaient déjà inactifs à leur entrée dans le dispositif.

qui l'était déjà en entrée			
----------------------------	--	--	--

La Figure 4 ci-dessous précise le statut des jeunes à la sortie, qui ne préjuge pas cependant de leur situation à plus long terme. En effet, selon nos interlocuteurs, en sortie immédiate du dispositif, les jeunes peuvent se retrouver dans une situation dans laquelle ils n'ont pas de statut particulier (Ex : en cours de processus de recrutement, ou en attente d'intégration d'une formation).

De fait, au niveau du PON, l'enquête à 6 mois de 2018 montre que 52 % des participants sont en emploi et 16 % sont en formation, soit respectivement +20 points et -7 points par rapport aux chiffres du PON (volet central + déconcentré) présentés ci-dessus.

Figure 4 : Statut des jeunes à la sortie

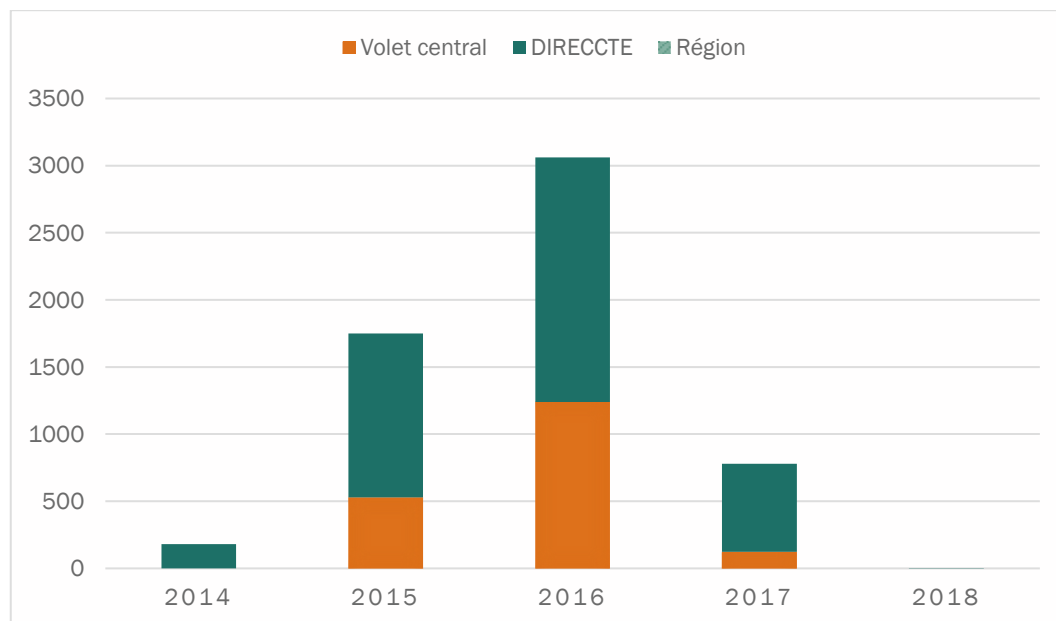


Pour rappel, le nombre de jeunes NEET en Guadeloupe est estimé à 12 000 jeunes, mais il s'agit de la situation à un instant t (sur la période, il y a donc eu un nombre de jeunes NEET à un moment donné de leur parcours bien plus important), et il recouvre des situations très différentes.

Il apparaît dans la Figure 5 que l'ensemble des dispositifs sont réellement montés en puissance en 2015 et 2016, avec 68 % des sorties sur ces deux années. Cela signifie que l'année la plus favorable (2016), le dispositif a au total concerné 25,5 % des

NEET, et a potentiellement contribué à en amener 8,5 % vers la formation ou l'emploi ³².

Figure 5 : Nombre de sorties des dispositifs par année



3.3 En quoi l'IEJ a-t-elle contribué aux parcours des jeunes impliqués vers l'emploi ou la formation ?

Il s'agit ici de prendre en considération comment les contributions de l'IEJ à l'évolution des politiques menées et des actions mises en place affectent *in fine* les jeunes concernés. Dans cette partie, nous nous concentrons de nouveau sur le volet régional et déconcentré de l'IEJ.

L'IEJ a-t-elle permis de toucher un public de jeunes différent ?

Une part significative des dispositifs financés en Guadeloupe n'ont pas ou peu connu de changement de ciblage de jeunes à l'occasion de l'IEJ étant donné que le RSMA et LADOM (acteurs historiques) représentent les principaux acteurs en présence (ils concentrent 90 % des participants côté DIECCTE). Si l'on additionne la part des jeunes ayant pris part à des actions nouvelles, le taux de jeunes qui ont été concernés par une modification de ciblage est de 4 %³³. L'IEJ leur permet de se concentrer sur ces jeunes NEET, marquant ainsi une rupture avec les pratiques habituelles.

³² Sur la base d'un flux annuel de 12 000 NEET et du plus grand nombre de sorties sur une année. Ex : 3 062 participants en 2016 à rapporter aux 12 000 NEET annuels présents en moyenne sur le territoire, soit 25,5 %

³³ Sont comptabilisés ici les jeunes entrés dans les dispositifs du GIP-DAIFI et du CIBC.

Typiquement, 17 jeunes décrocheurs ont pu profiter des opportunités de mobilité caribéenne dans le cadre de la définition d'un parcours personnalisé de formation et d'immersion professionnelle. Ce nombre de jeune relativement faible transcrit la volonté initiale de la DIECCTE de programmer en priorité les fonds sur des porteurs historiques et ayant déjà l'habitude des fonds européens. Néanmoins, le repérage effectué principalement par les ML, mais également par le CIBC, LADOM et le CRIJ, a pu permettre, dans une certaine mesure, d'élargir leur public.

Les publics connaissant a priori les plus fortes difficultés sociales ou les plus éloignés de l'emploi sont plutôt à rechercher du côté des dispositifs de la DIECCTE, même si les écarts avec le volet central restent minimes. Ceci peut s'expliquer de plusieurs façons :

24. Les dispositifs DIECCTE ont le plus fortement mobilisé les acteurs traditionnels du repérage et de l'accompagnement des jeunes que sont les ML, le RSMA et LADOM. Cette dernière, a notamment mis à profit l'IEJ pour densifier son maillage territorial et essayer de toucher de nouveaux jeunes connaissant des problèmes de mobilité, comme les jeunes de Saint-Martin, en leur facilitant l'accès au RSMA ;
25. D'autres porteurs de projets, par leur expérience, ont également ciblé les profils les plus éloignés de l'emploi, tels que le GIP-DAIFI qui vise spécifiquement les décrocheurs ;
26. A noter que ce sont majoritairement les publics traditionnels de la DIECCTE et de ses opérateurs (notamment le RSMA), l'IEJ n'ayant pas permis l'émergence de nouveaux porteurs de projets.

In fine, le RSMA, en tant qu'acteur traditionnel principal a dépassé son objectif de jeunes (109 %). Les structures plus petites ou nouvelles ont également bien atteint leur objectif de leur côté (90 %). En revanche, LADOM n'a pas réussi à remplir complètement son objectif (68 %), tandis que la ML a eu beaucoup plus de mal à atteindre sa cible pour son projet MIE (33 %)

Enfin, l'application du concept de NEET, qui permet de prendre aussi en compte les publics qualifiés, se traduit par une proportion de jeunes ayant un Bac+2 et au-delà légèrement plus forte sur le volet central (15 % côté volet central contre 12 % côté DIECCTE). Ce résultat s'explique notamment par le RSMA dont seulement 8 % des participants dispose d'un Bac+2 et au-delà.

L'IEJ a-t-elle permis d'accompagner les jeunes différemment vers l'emploi ou la formation ?

Seuls 8 % des jeunes sont potentiellement concernés par les effets de l'IEJ en termes de changement des modalités d'accompagnement. En effet, les projets soutenus étaient préexistants à l'IEJ, néanmoins, certains projets se sont adaptés en cours de route à leur environnement. C'est le cas du CIBC qui a fait évoluer les modules de

son dispositif MPP (Mobilisation vers le Projet Professionnel) vers les métiers du cheval au regard des débouchées proposées par la fédération des courses hippiques.

La Missions locale de Guadeloupe de son côté, a souhaité *via* son dispositif MIE, proposer un accompagnement plus structuré de ses jeunes, incluant une phase d'ateliers au sein un tronc commun obligatoire, articulés avec des parcours spécifiques à la carte.

En l'absence d'évaluation systématique des projets, il est difficile de dire en quoi ces modalités d'accompagnement, décrites dans la partie précédente, sont plus ou moins efficaces pour aider les jeunes à trouver un emploi ou une formation.

Rappelons que le statut en sortie est significativement plutôt plus favorable pour les actions du Volet déconcentré que pour le Volet central.

Principaux enseignements sur les jeunes impliqués :

18. 5 052 jeunes (hors Région) sont entrés dans les dispositifs de l'IEJ en Guadeloupe dont 55 % *via* le RSMA. Pour le volet déconcentré, l'objectif initial a été atteint à 144% et 66 % des montants ont été programmés.
19. Les jeunes du volet déconcentré sont légèrement plus éloignés de l'emploi (au regard de la qualification, de l'activité notamment) que ceux du volet central.
20. À la sortie des dispositifs, la majorité des jeunes du volet déconcentré sortent en formation ou en emploi, tandis que côté volet central, la majorité est encore en situation de NEET, cela ne préjuge pas néanmoins de leur accès à l'emploi ou à la formation quelques mois après.
21. La meilleure année, le dispositif a concerné 25,5 % des NEET de Guadeloupe et a potentiellement contribué à en amener 8,5 % vers la formation ou l'emploi (éventuellement plus à plus long terme).

... sur les contributions de l'IEJ :

22. L'IEJ a potentiellement permis de toucher un public relativement similaire côté DIECCTE et volet central.
23. Néanmoins sur le volet central, ce public comprend une proportion légèrement plus élevée de jeunes diplômés. En revanche, les inactifs sont plus nombreux dans les dispositifs de la DIECCTE.
24. Pour l'essentiel, la mise en œuvre de l'IEJ par la DIECCTE s'est faite par des acteurs traditionnels de l'insertion, l'accompagnement par la ML et la formation-insertion par le RSMA et LADOM. L'ouverture à des actions nouvelles a été peu significative mais a tout de même permis de toucher plus fortement certains publics, notamment les jeunes de Saint-Martin, ainsi que les décrocheurs.
25. Sans se prononcer sur l'efficacité de ces dispositifs, les actions de la DIECCTE amènent les jeunes à un statut plus favorable en sortie que les actions du volet central (à public similaire). À noter, la forte influence du RSMA dans ces résultats.

4. ANNEXES

4.1. Les personnes interrogées

- Conseil régional de Guadeloupe
 - Jocelyn Elouin, Directeur général adjoint de la formation professionnelle, de l'emploi et du développement humain
 - Sara Nirelep, Chef de service Jeunesse
- DIECCTE Guadeloupe
 - Lambert Dingui, Chef du service FSE
 - Jean-Claude Dragin, Équipe FSE
- Opérateurs
 - Centre interinstitutionnel de bilan de compétences (CIBC) : Jocelyne Hatchi, Patricia Durval et Marie-Laure Guillaume
 - Association Saint-Jean Bosco, structure porteuse du projet « Bosco Initiative Jeunesse » : Gaël Mary, Directeur et Mme Sabrina Dan, chargée de projet
 - Plateforme pour l'Emploi et le Développement de l'Alternance en Guadeloupe (PEDAG) : Georges Michel, Directeur et Patrick Pierrot, Directeur adjoint et chargé de projet FSE
 - Centre Caribéen de Développement des Compétences (CCDC) : Francelise Verge-Depré, Directrice

4.2. Étude de cas : le dispositif « Préparation et Accompagnement à l'Apprentissage » (P2A) par la Plateforme pour l'Emploi et le Développement de l'alternance en Guadeloupe (PEDAG)

La Plateforme pour l'Emploi et le Développement de l'alternance en Guadeloupe (PEDAG) a été créée en 2009 avec pour principale mission de développer et de promouvoir l'alternance en Guadeloupe grâce à des dispositifs d'accompagnement à destination des jeunes mais aussi des entreprises.

Le projet « Préparation et Accompagnement à l'Apprentissage » (P2A) créé dans le cadre de l'IEJ, a débuté en 2016 et s'adresse spécifiquement aux jeunes NEET. Il s'agit d'une action articulant un dispositif de repérage avec un accompagnement destiné à faire signer au jeune un contrat d'apprentissage. Le programme IEJ a représenté une impulsion importante pour l'activité de la PEDAG puisque P2A représente près de la moitié de l'activité de la PEDAG.

Inscription dans l'IEJ

Le projet a été mis en place expressément pour la réponse au premier appel à projet de la DIECCTE. La PEDAG a fait le constat de la persistance d'un manque de formation des demandeurs d'emploi, notamment les jeunes, dû à un taux de sortie sans qualification particulièrement élevé sur le territoire (23,6 % en Guadeloupe contre 13,7 % dans l'Hexagone). Par ailleurs, l'apprentissage, identifié par la PEDAG comme un levier pour l'insertion des jeunes, a connu une augmentation limitée de ses effectifs parmi les 16-25 ans par rapport à la moyenne nationale (3 % en 2011 contre 5,1 % au niveau national).

Un autre constat a été fait, celui de la baisse du taux d'insertion des jeunes de la plateforme en alternance et ce, à cause d'un manque de compétences des jeunes, cumulée à une hausse des exigences des employeurs. En réponse à cela, l'IEJ a donc été sollicité par la PEDAG afin de pouvoir proposer un accompagnement global aux jeunes NEET portant sur leur préparation en amont de l'alternance, notamment en termes de compétences comportementales (travail sur le savoir-faire, le savoir-être, l'engagement et la motivation) et professionnelle (découverte du monde de l'entreprise, interventions de professionnelles...). L'objectif est ainsi de mieux construire leur trajectoire vers l'alternance et de maximiser leur chance d'insertion sur le marché de l'emploi.

Contenu de l'action

Le programme P2A conjugue plusieurs objectifs :

- Sensibiliser les jeunes au milieu professionnel, de les aider à mieux connaître et choisir un métier et ainsi à construire un projet professionnel ;
- Faire connaître l'offre de formation en apprentissage dispensée en Guadeloupe ainsi que les modalités pratiques pour y accéder ;
- Proposer pour les entreprises une réponse opérationnelle en matière de pré-recrutement (en présentant des jeunes préparés, présélectionnés et répondant aux exigences des offres d'emplois).

Concrètement, le programme P2A s'articule en cinq ateliers :

- Un premier atelier (7 heures), concernant l'accueil et le repérage vise à mesurer l'intérêt, la motivation des jeunes et évaluer leur situation ;
- Un deuxième atelier (2 heures) est individuel et consiste en une évaluation plus précise du profil du jeune et comporte des tests (lecture, écriture, attitudes et comportements) ;
- Une troisième atelier est consacré à la consolidation des connaissances générales et représente 42 heures de formation. Il concerne les compétences langagières, arithmétiques, cognitives, numériques et citoyennes ;
- Le quatrième atelier, de 35 heures, traite de la découverte des métiers et de l'apprentissage et est séquencé en trois phases :
 - Une phase d'information : présentation de la formation et des métiers de l'apprentissage, informations sur le contrat d'apprentissage et les débouchés, échanges avec des entreprises locales ;
 - Une phase d'immersion : mise en situation réelle du jeune sur un poste du travail en entreprise, sur le métier de son choix ;
 - Une phase d'entretien individuel avec un conseiller en insertion professionnel : évaluation avec le jeune de la faisabilité de son projet professionnel.
- Le cinquième et dernier atelier (4 heures) est un coaching à l'entretien d'embauche, visant à accompagner le jeune à faire son CV, à préparer son entretien préalable d'embauche. Il comporte une simulation d'entretien devant un jury.

Le programme P2A représente donc 90 heures d'accompagnement par jeune. Au terme du programme, les candidats ayant suivi les ateliers sont préparés aux entretiens en entreprises. Les jeunes n'ayant pas finalisé le programme sont invités à se réorienter vers d'autres partenaires (RSMA, E2C...).

Capacité à recruter les jeunes

Le dispositif visait une cible de 200 NEET. Le recrutement des jeunes a été un enjeu important du dispositif et ses modalités ont pu évoluer au cours de l'action. En

effet, P2A a été l'occasion pour la PEDAG de développer pour la première fois une offre de repérage et de se positionner sur ce rôle au sein des acteurs locaux de l'insertion.

Ainsi, au début du dispositif, les jeunes bénéficiaires potentiels du dispositif étaient en majorité orientés à partir du RSMA. Cette source de prescription s'est ensuite tarie et la PEDAG a dû ainsi faire monter en puissance sa propre activité de repérage, comportant notamment un programme d'annonce du dispositif à destination des mairies. Ce positionnement nouveau pour la PEDAG n'a d'ailleurs pas toujours été bien reçu de la part des autres acteurs du repérage et une certaine concurrence entre les dispositifs a pu être perçue.

Finalement, la PEDAG a presque atteint sa cible avec 167 jeunes intégrés dans le dispositif. L'écart est expliqué par la difficulté de mobilisation des jeunes tout au long du dispositif due à la précarité sociale et financière. Les difficultés principales concernent le manque de mobilité, la difficulté de logement ainsi que les relations familiales conflictuelles.

Les parcours des jeunes participants au dispositif de la ML HG

Sur les 167 jeunes ayant participé au dispositif IEJ de la PEDAG, près d'un tiers (28 %) a plus de 22 ans et 12 % sont mineurs. En termes de qualification, 36,5 % (61 jeunes) ont un niveau correspondant au brevet des collèges, plus de la moitié des jeunes (55,1 %) ont un niveau de diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CAP, BEP, Bac, Bac pro..) et 8,4 % ont obtenu un diplôme du supérieur.

L'âge des jeunes et le niveau de qualification témoignent du positionnement du dispositif, pensé réellement comme un sas de préparation à l'alternance. Celui-ci est donc moins porté sur la construction même d'un projet professionnel que sur sa confirmation et son renforcement *via* un certain nombre de formations destinées à lever les freins pour l'accès à la signature d'un contrat d'apprentissage.

Environ 13 % des jeunes ont abandonné le dispositif avant son terme³⁴. Pour les autres, à la sortie du dispositif :

- 48 % accèdent à un emploi (emploi durable, emploi temporaire ou emploi aidé). 31,7 % des bénéficiaires (53 jeunes) sont dans un emploi durable à la sortie (CDI ou CDD de plus de 6 mois) ;
- 16 % sont en formation ;

³⁴ Parmi ces abandons, 13,5 % ont trouvé un emploi (3 jeunes), mais il convient de noter que les données de sorties sont très hétérogènes, 77 % des abandons n'étant pas expliqués.

- 28,1 % sont en recherche d'emploi, sans suivre de formation ni d'études ;
- 8 % sont inactifs.

Conclusion

L'IEJ a permis à la PEDAG de construire un nouveau dispositif spécifique aux jeunes NEET, incluant un accompagnement renforcé visant à lever toutes les barrières à l'entrée dans l'apprentissage. Ainsi, au-delà des ateliers sur le projet et profil professionnel, la PEDAG a pu effectuer un travail, avec les jeunes, sur le savoir-être, le savoir-vivre et l'attitude... Par ailleurs, le programme P2A a été l'occasion pour PEDAG d'investir de nouveaux champs d'action avec la mise en place d'un système de repérage à destination de toutes les communes de Guadeloupe.

^a « Synthèse du rapport régional de l'évaluation de l'IEJ en Guadeloupe » Mars 2016

^b « Synthèse de l'axe 1 du PON FSE 2014-2020 », L'Europe s'engage en France, voir le lien (consulté le 17.05.2018) : <http://www.fse.gouv.fr/candidater-et-gerer/fse-mode-demploi/le-fse-quest-ce-que-cest/le-programme-operationnel-national-emploi-et-inclusion/axe-1-accompagner-vers-lemploi-les-demandeurs-demploi-et-inactifs-soutenir-les-mobilites>

^c « Programme Opérationnel FEDER-FSE-IEJ Guadeloupe (Conseil Régional) »

^d <http://www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Programmes-2014-2020#/regional/fiche/midi>

^e Programme Opérationnel FEDER-FSE Guadeloupe et St Martin Etat 2014-2020

^f Rapport annuel et final de mise en œuvre pour l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi» (RAMO) version 2016.1 du Conseil Régional de Guadeloupe.

^g Données Pôle Emploi. <http://statistiques.pole-emploi.org/>

^h Rapport de 2015

ⁱ Source données DIECCTE : Visé = Rapport 2015 ; Programmé = Extraction Ma-démarche-FSE 05.01.2018 ; Ayant participé = Extract participants 27.04.2018